



SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013 81
2. Ratification des statuts de la caisse de pensions du personnel communal 82
3. Demande de crédit d'investissement pour des locaux provisoires en faveur du service du feu 96
4. Développement du postulat de M. Alphonse Alonso portant sur la création d'une centrale d'achats 103
5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les horaires d'ouverture des guichets de l'administration et sur l'accessibilité de l'urne lors du vote par correspondance 104
6. Réponses aux questions posées lors de la séance précédente 106
 - 6.1 Comptes 2012 : question de M. Jeff Pencherek portant sur l'envoi de la taxe sur les ordures ménagères 106
 - 6.2 Comptes 2012 : question de Mme Angelika Schütz portant sur la dépense du compte « Développement des mobilités douces » 107
 - 6.3 Réponse à la question de M. Lou-Janvier Delacoste portant sur l'amélioration de la sécurité à Monthey 108
7. Divers 114



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
J'ai le grand plaisir, en cette date du 23 septembre 2013, de vous saluer très cordialement et d'ouvrir officiellement la quatrième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gérard Gay-des-Combes, Chef du Service Finances et Gestion ;
- de Messieurs Romanens et Normand de la société Pittet Associés ;
- de M. Khaled Hachem, responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous a été adressée le 23 août 2013, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement. Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 49 Conseillers généraux.

Excusés : Claude Berger, Michel Bonnard, Joseph Calamo, Isabelle Cosandey, Manuel Dialeste, Mathieu Maire, Stéphane Mathez, Françoise Matthey, Yasmine Vallat et Johann Woeffray.

Il y a 10 Conseillers généraux excusés et une personne qui va nous rejoindre durant la soirée. Nous sommes donc 49. Le quorum de 31 membres étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Est excusé pour la Municipalité, M. Jean-Marc Tornare, Conseiller municipal en charge des Services industriels, de l'Energie et du Développement durable.

Voici quelques communications du Bureau :

- Les deux dernières séances du Conseil général de l'année 2013 sont maintenues. Conformément au calendrier établi en début d'année, elles se dérouleront les 4 novembre et 9 décembre prochains.
- Le Bureau incite les Conseillers généraux à participer aux manifestations auxquelles ils sont conviés. Il y a toujours du monde, le Bureau est en général systématiquement représenté, donc n'hésitez pas à répondre présents en nombre.
- La séance d'information sur l'Extranet et la Messagerie du Conseil général s'est déroulée le jeudi 19 septembre. Nous remercions le service informatique de la ville de Monthey pour l'organisation de cette soirée qui a, semble-t-il, répondu aux attentes des participants.



Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013. Je salue l'arrivée de Madame Chervaz, nous sommes donc 50.

Comme vous avez pu le constater, il a été impossible de retranscrire toutes les interventions mot à mot, suite à un problème technique. Nous nous en excusons encore. Des mesures ont été prises pour qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Non. Des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2013 est donc accepté à l'unanimité.

Je remercie notre Secrétaire, Laetitia Besse, pour son excellent travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour

2. Ratification des statuts de la caisse de pensions du personnel communal

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal, daté du 23 août 2013, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir.

Le Bureau du Conseil général a attribué l'étude de ce dossier à la Commission de gestion, qui s'était déjà penchée sur ce sujet dans le cadre des comptes 2012. Elle a donc rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux. Comme ce dernier n'est plus lu par le Rapporteur depuis la révision du Règlement du Conseil général de l'année passée, la Commission de gestion, par son Président, s'exprimera lors de l'entrée en matière. Les statuts de la caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey, que tous les Conseillers ont reçu avec le message, sera notre document de référence. Le Règlement de prévoyance et le Rapport sur le plan de financement de la société de conseil Pittet Associés nous sont également parvenus. Nous ne nous prononcerons pas sur ces deux documents, mais des questions y relatives peuvent bien entendu être posées.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et si elle est acceptée, nous passerons ensuite à la discussion de détail et enfin au vote. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance du Message du Conseil municipal et de ses annexes, ainsi que du rapport de la Commission de gestion, que nous remercions pour son travail. Suite à de nouvelles dispositions fédérales, nous devons nous prononcer ce soir sur les nouveaux statuts de la caisse de pensions. L'objectif principal est d'atteindre un taux de couverture de 80% en 2052. Nous sommes conscients que cette obligation aura un coût pour le citoyen montheyan, ainsi que pour les employés communaux.



Avec un taux de couverture d'environ 52% en 2012, aujourd'hui nous ne pouvons que regretter le manque d'anticipation sur ce dossier important. L'augmentation de l'espérance de vie n'est certainement pas le seul facteur aggravant.

Le comité de la caisse de pensions a décidé, en séance du 7 juin 2013, de maintenir le système des primautés de prestations, de reporter l'âge de la retraite à 64 ans et d'augmenter les cotisations de 3,8%. A l'instar de la Commission de gestion, notre groupe regrette qu'il n'y ait pas eu de comparatif détaillé entre les différentes solutions de recapitalisation.

Lors de la séance des comptes 2012, le Conseil général a accepté la provision de 15 millions pour l'assainissement de cette caisse. Cette somme devait nous permettre, selon les informations de Monsieur Coppey, de laisser la porte ouverte à un possible passage des primautés de prestations aux primautés de cotisations et cela sans surcoût prévisible. En consultant le rapport de la Commission de gestion, il apparaît clairement qu'un passage en primauté des cotisations exigerait un financement supplémentaire de 8 à 10 millions, pour la mise à niveau des droits acquis. Cette solution impacterait les capacités d'investissements futurs de notre commune. Notre groupe regrette aujourd'hui le manque de clarté lié à cet état de fait. Merci Monsieur le Président de bien vouloir nous clarifier sur ce point.

L'âge réglementaire de la retraite, 64 ans, figure dans l'article 14 du nouveau Règlement. Nous sommes interpellés par le fait que celui-ci ne figure pas dans les Statuts. Le Conseil général n'a donc pas la compétence de s'exprimer sur ce paramètre important dans le calcul des rentes. En cas de modification de l'âge légal de la retraite AVS, quelles seront les actions entreprises ? Merci de nous donner des précisions sur ce sujet.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Nous interviendrons si nécessaire lors de la lecture de détail des nouveaux statuts. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Merci. Bonsoir. Mesdames Messieurs, Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En juin 2013, le Conseil général a accepté de constituer une provision de 15 millions pour la caisse de pensions de Monthey. Le groupe Gauche plurielle, beaucoup moins catégorique que les autres groupes s'agissant de la voie à suivre à l'avenir, se disait impatient de recevoir le plan de financement, afin de pouvoir se positionner de manière objective et à tête reposée. Aussi, dès le début des travaux de la Commission de gestion, notre groupe, par l'intermédiaire de sa représentante au sein de cette commission, a suivi de très près l'évolution de ce dossier et n'a pas hésité à poser toutes les questions qu'il avait aux experts, dont il a apprécié la collaboration et la disponibilité.

Nous avons ensuite étudié attentivement le Message du Conseil municipal, le Rapport sur le plan de financement de Pittet Associés et les nouveaux statuts de la caisse. Puis, en nous basant sur les informations complémentaires transmises par notre commissaire et sur le rapport de la commission, que nous remercions au passage pour le sérieux et l'objectivité de son travail, le groupe Gauche plurielle est arrivé à la conclusion que le plan de financement, tel qu'arrêté par le comité de la caisse, est la solution qui semble la mieux adaptée à la situation actuelle. Ce plan respecte les exigences des nouvelles dispositions fédérales, tient compte de la situation financière de la caisse, des nouveaux paramètres techniques, des



projections en matière de rendement des capitaux et des besoins futurs en financement de notre ville.

Tout comme la Commission de gestion, nous avons procédé à un comparatif des différentes solutions de recapitalisation. Nous constatons que ce nouveau plan ne demande pas un effort supplémentaire à l'employeur, par rapport à ce que le Conseil général a accepté au mois de juin 2013, lors de l'adoption des comptes. Il en irait par contre différemment en cas de passage au système de primauté de cotisations, puisqu'en sus des 15 millions provisionnés, un apport financier initial d'environ 8 à 10 millions aurait été nécessaire, afin de compenser la diminution des prestations de retraite estimées pour les assurés actifs. Et si la caisse de pensions de Monthey avait décidé de rejoindre une autre caisse, 35,7 millions pour la recapitalisation auraient été nécessaires.

Nous pensons important de relever que si nous restons en primauté des prestations, le plan tel que prévu dans les nouveaux Statuts et le Règlement de prévoyance n'est de loin pas identique à celui que nous avons jusqu'à maintenant. Ce nouveau plan présente des mesures plus strictes qui demandent un effort particulier aux employés de la commune.

Je cite quelques points importants :

- L'âge de la retraite passe à 64 ans, augmentation de 2 ans.
- Le taux de cotisation pour les employés se montera à 9,4%, auparavant 7,5.
- Le dernier traitement pris en compte pour le calcul des prestations est celui perçu au 1^{er} janvier précédant le 50^{ème} anniversaire, soit 7 ans avant l'âge de la retraite.
- Pour les assurés de moins de 57 ans, un rappel de cotisation automatique et obligatoire est prévu pour toute augmentation de traitement résultant d'une promotion.

En parallèle à cela, l'article 19 alinéa 3 impose au comité, en cas de déséquilibre financier structurel, de présenter rapidement des mesures d'adaptation aux Conseils municipal et général. Et de plus, comme l'a du reste relevé la Cogest, des mesures applicables rapidement ont été prévues, comme par exemple le prélèvement pour une durée de 4 ans consécutifs d'une cotisation d'assainissement temporaire maximale de 4%, qui sera perçue paritairement. Ces mesures permettront au comité de la caisse d'agir vite et efficacement, si l'évolution sur le plan financier ne devait pas s'avérer conforme aux prévisions, étant entendu que le Conseil général gardera toujours la maîtrise par le biais du budget.

Le groupe Gauche plurielle acceptera donc les nouveaux statuts de la caisse de pensions de la commune de Monthey et le Plan de financement qui en découle. Il est par contre bien clair qu'il restera attentif à la situation financière de la caisse et fera à l'avenir plus que jeter un œil discret sur ce dossier lors de l'examen annuel des comptes. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Chers Présidents, chers invités, chers collègues,
D'entente avec mes camarades et ayant longuement débattu sur le sujet, nous estimons que le projet de nouveaux statuts est mal ficelé et que nous devrions profiter de l'année supplémentaire octroyée dernièrement par la Confédération, afin de travailler sur plusieurs variantes où nous aurions à la fin un vrai choix à proposer



concernant le futur de la CPM. Nous tenons à féliciter tout de même la Commission de gestion qui a fait un travail fastidieux et appliqué, malgré l'urgence et les conditions pas forcément des plus évidentes. Le personnel communal et le contribuable méritent une solution optimale et durable, surtout pour leur caisse de pensions. Bref, le groupe de l'Entente ne croit pas en la saine pérennité de la CPM à moyen terme avec ce changement de statuts et a décidé de ne pas entrer en matière concernant la ratification des nouveaux statuts. Merci de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur Sylvain Défago.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Notre groupe a bien pris note du Message du Conseil municipal et du rapport de la Commission de gestion, qu'elle remercie pour son travail. Lors de la séance de juin dernier, une large majorité du Conseil général a opté pour la création d'une provision de 15 millions, dont 3 millions pour les mesures transitoires. Dans le cadre de cette ratification des statuts de la CPM, nous prenons bonne note des différentes mesures proposées.

Tout d'abord, la plus importante, le maintien du système de la caisse en primauté des prestations. De nombreuses caisses, comme l'ont mentionné d'autres groupes, ont changé de système. Cependant, ce changement ne peut se faire sans un apport important de la collectivité. A titre d'exemple, pour la Banque cantonale du Valais, cela a coûté 55 millions et un milliard pour l'Etat du Valais. Il y a de nombreux autres exemples que j'ai cités lors de la séance de juin dernier. Qu'en est-il pour notre caisse? Un changement de système coûterait environ 8 à 10 millions supplémentaires. Alors faire comme si on n'avait qu'à changer de système et ne rien faire, ce n'est tout simplement pas une solution. Nous ne pensons pas que cela soit un argument pertinent de dire qu'il faut changer parce que les autres ont changé, tant les situations peuvent être différentes entre une caisse publique et privée, et ensuite entre les caisses elles-mêmes.

Dans notre cité, de nombreux projets sont en attente et la population attend justement que les choses bougent. Alors pourquoi investir aujourd'hui 10 millions supplémentaires, quand nous avons, nous le pensons, un plan qui tient la route et qui devrait fonctionner sur le long terme. Est-ce que les opposants peuvent nous fournir des éléments concrets que les mesures prises ne sont pas suffisantes? Si je relis les PV des dernières séances, on peut voir le souci de l'ensemble des partis de maintenir notre capacité d'investissement et de limiter notre endettement. Alors, pourquoi prêter notre situation financière aujourd'hui? De plus, nous respectons notre première intention de juin dernier et ne dépassant pas le montant alloué. D'autres mesures ont été prises, notamment l'augmentation de l'âge de la retraite, l'augmentation paritaire des cotisations. Des garde-fous ont été mis afin de pouvoir réagir rapidement, notamment la possibilité d'augmenter paritairement les cotisations de 4%. D'autres mesures figurent également dans le rapport de la Cogest, d'autres groupes en ont déjà parlé, je ne reviendrai donc pas dessus.

Nous pensons que toutes ces mesures présentent un plan équilibré. N'oublions pas que le comité de la caisse est paritaire. Dans la situation actuelle de la caisse, on ne peut pas parler de solution de win-win entre la commune et ses employés. La situation est délicate, mais des efforts ont été consentis des deux côtés. Faire de la politique spectacle n'a jamais été l'apanage de notre parti. Nous préférons traiter



les problèmes de manière sérieuse, honnête, pragmatique. Nous entrons donc en matière et nous n'apporterons pas de modifications sur les statuts, tels que présentés. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. La parole est au Conseil général. Monsieur Fracheboud.

Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la Commission de gestion

Merci. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Donc la Commission de gestion a procédé à l'étude de ce projet d'assainissement. Le plan d'assainissement a été présenté devant la Commission de gestion, le 26 août, au complet par M. le Président du Conseil municipal et Président du comité de la caisse Stéphane Coppey, M. l'administrateur de la caisse, Gérald Gay-des-Combes et M. Bernard Romanens de Pittet Associés SA, actuaire conseil de la ville de Monthey. Ces trois représentants ont répondu à toutes les questions de la commission.

L'employeur est ici la ville de Monthey, soit les contribuables. Le Conseil général, en tant que tel, doit tenir compte de cet état de fait dans toutes ses décisions. La commission s'est attachée à vérifier que l'effort d'assainissement de la caisse de pensions soit partagé de manière équitable entre l'employeur, la ville de Monthey, et les employés. Elle a pris en compte le cadre législatif communal, cantonal et fédéral, ainsi que les statuts et règlements actuels. L'article 65 LPP élargi, ainsi que le nouvel article 72 Ag, réclament que les institutions de prévoyance de droit public soient autonomes sur le plan juridique, organisationnel et financier. Les prescriptions relatives au financement d'une caisse de pensions de droit public sont entrées en vigueur en 2012. Elles ont des conséquences financières considérables pour la commune et les assurés.

La décision pour le modèle de capitalisation complète ou partielle doit être faite avant fin 2013. Pour une caisse de pensions à capitalisation partielle, le droit fédéral prescrit désormais un taux de couverture de 80%, au plus tard en 2052. Ceci présuppose une garantie de l'état selon l'article 72 c LPP. La réintroduction d'une garantie de l'Etat est, il faut bien le relever ici, en contradiction avec l'autonomie réclamée. Les mesures d'assainissement sont proposées par le comité paritaire, qui administre la caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey. Ce comité est composé de deux membres de la ville, le Président et un deuxième Conseiller municipal et de deux membres qui représentent les employés. Et les décisions portant sur les mesures d'assainissement sont fixées d'un commun accord. Elles doivent être validées par l'Autorité de surveillance.

Nous avons d'abord eu la première étape pour les comptes 2012, où un premier plan avait été présenté avec un passage en primauté de cotisations, avec des mesures d'assainissement à hauteur de 15 millions, 3 millions pour les mesures transitoires et 12 millions pour l'augmentation des cotisations. A ce moment, il avait été dit que ceci n'aurait aucun impact si on était en primauté de cotisations ou en primauté de prestations. Et c'est sur cette base que la Commission de gestion a approuvé l'inscription du montant de 15 millions aux comptes 2012 pour les mesures d'assainissement.

Les bases de l'assainissement présentées ce soir :



- Tout d'abord équité entre les hommes et les femmes, c'est pour ça que la retraite a été fixée à 64 ans.
- Traitement égal entre tous les employés. Cela a été dit par le Président du Conseil général, que nous nous prononçons ce soir sur les statuts, donc les règles, les éléments essentiels de l'organisation de la caisse, le cercle des employeurs susceptibles d'être affiliés et des personnes assurées, ainsi que les aspects liés au financement. Par contre, le Règlement précise les prestations assurées par la caisse, ainsi que les autres modalités relatives aux statuts.

Le comité de la caisse a donc décidé de rester en primauté de prestations, c'est une décision qui permet de mettre plutôt l'accent sur les prestations. Ensuite, concernant les risques, c'est toujours une question qui est revenue. Est-ce qu'il y a plus de risques en primauté de prestations ou en primauté de cotisations ? En fait, le capital, qui est placé en bourse, le risque est exactement le même. Par contre, quand il y a des mesures d'assainissement, c'est plus facile d'agir avec une caisse en primauté de cotisations qu'avec une caisse en primauté de prestations. Dans ce cas-là, on peut agir sur les cotisations.

L'âge de la retraite, j'ai déjà parlé. Il y a un petit aspect, c'est le salaire coordonné. Dans les statuts, normalement le salaire coordonné, c'est : on soustrait le montant maximal de l'AVS. Dans notre cas, on soustrait le montant minimal de l'AVS, ceci veut dire qu'on soustrait la demi du montant maximal de l'AVS. Ceci a été discuté en commission. Pourquoi ce n'est pas la même chose que pour les caisses de droit privé ou d'autres caisses de droit public ? Simplement, là c'est un avantage pour les assurés dont les revenus sont relativement bas.

Ensuite, le taux technique fixé à 3%. Aussi la question, 3% est-ce qu'il ne faudrait pas descendre plus bas ? Ce taux technique, il est fixé selon une feuille qui s'appelle DTA4, imposée par la Chambre suisse des experts en assurance de pensions. Nous avons regardé ceci selon cette feuille. Effectivement pour 2013, le taux technique se rapproche des 3%, donc c'est conforme. Et selon l'étude Swisscanto 2013, les primautés de cotisation, pour 2012, les caisses de droit public, la question a été posée sur 50 caisses différentes, ce taux est fixé à 3,65% et pour les caisses de droit privé à 3,33%. Donc avec 3%, on peut dire que nous sommes justes. Je vous passerai sur les définitions de ce taux technique relativement barbares.

Ensuite, les différentes dispositions qui ont été mises pour, quand même, que les mesures d'assainissement atteignent le but dans un délai raisonnable. D'abord, il y a le fameux rappel de cotisation, pour les assurés de moins de 57 ans, rappel automatique et obligatoire pour toutes les augmentations des traitements résultant d'une promotion ou d'un passage à une caisse de traitement plus élevée. Ceci rend évidemment le système de prévoyance plus individuel. Avec les anciens statuts, c'était retiré du pot commun. Le dernier salaire assuré déterminant, il a été placé au 1^{er} janvier qui suit le 57^{ème} anniversaire. Ceci permet aussi d'éviter, comme ça s'est souvent passé dans les caisses publiques, qu'il y ait des nettes augmentations de salaire dans les dernières années que l'employé travaillait pour la ville ou pour le canton, pour on disait, en quelque sorte, compenser un salaire relativement bas avant ceci.

J'aimerais quand même revenir aussi, par rapport à ce qui a été présenté à la Commission de gestion. C'est vrai que nous avons dû un petit peu étudier la chose, parce que finalement, s'il y avait une solution miracle qui permettrait d'assainir la caisse en sortant 0 franc, ça aurait été magnifique. Mais ceci n'est pas le cas. Donc



la première chose qu'on s'est posée, est-ce que ce ne serait pas mieux d'aller avec un taux de couverture à 100% ? Ici, le calcul est relativement vite fait hein. Vous prenez le bilan technique au 31.12.11, qui était avec le document que vous avez tous reçu de Pittet Associés. La fortune nette de prévoyance est de 39,2 millions et les capitaux de prévoyance et de provision technique sont de 74,8 millions. Vous faites la soustraction, ceci donne 37,5% pour arriver à 100%. Et à ceci, nous n'avons pas indiqué dans le rapport de la commission, mais il faudrait encore rajouter probablement 10%, pour assurer de couvrir les risques de caisse. Pour finir, nous n'avons pas regardé par rapport à la recapitalisation 80%, nous constatons que les mesures qui ont été appliquées finalement ce sont les moins mauvaise pour la caisse de pensions et d'éviter de préteriter les comptes de la ville. Donc, nous vous proposons d'accepter ces statuts et la Commission de gestion ne propose pas de modification des statuts. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Fracheboud. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président.

Mesdames Messieurs les Conseillers généraux,

Il est toujours difficile d'intervenir après le Président de la Commission de gestion, tellement qu'il est complet dans ses déclarations. Je n'aimerais pas répéter ce qu'il a dit, je crois qu'il a fait une part du chemin que je souhaitais réaliser. Néanmoins, il me paraît important de faire un petit rappel historique avant de répondre aux différentes interventions.

Je vais être rapide, mais je vais commencer dès le départ en 1956, quand la caisse a été créée et je crois que c'est important de le rappeler, je l'avais rappelé à quelques-uns d'entre vous, mais je souhaite le faire. Dès le départ, la caisse n'avait pas une couverture à 100%. Donc je crois, c'est aussi une chose à se rappeler. Dès le départ, le politique, le monde politique, a souhaité ne pas avoir une telle couverture de 100%. On était, on est toujours, dans une caisse publique et à nouveau, c'était une volonté à la fois du Législatif par le Conseil général, en 56 oui il y avait le Conseil général et le Conseil municipal de Monthey. Dans les statuts, il était prévu, et il est toujours prévu, une couverture de 70%, puisque nous avons toujours les statuts actuels et ce pourcentage de 70 a quasiment toujours été maintenu.

La première grosse modification est intervenue en 2008, où suite au crash boursier, on a perdu une dizaine de points pour arriver à une couverture de 60%. Dans son rapport de 2009, notre conseiller, la société Pittet, estimait que malgré cette perte importante, avec le temps on pouvait avoir une certaine augmentation, ce qui n'était pas faux, puisqu'on est remontés de quelques pourcents en moins de 2 ans, en 2010 et 2011.

De nouveaux critères ont néanmoins été appliqués. Le nouveau comité a souhaité appliquer ces critères, M. le Président de la Commission de gestion vient de le rappeler, c'est-à-dire une application d'un taux technique de 3 au lieu de 4,5 et l'application, ce que font la plupart des caisses, des nouvelles tabelles en ce qui concerne l'espérance de vie, non plus basées sur les statistiques 2000 mais 2010, soit ces fameuses tabelles VZ 2010. Avec ces modifications, sans changer aucun rendement, on arrive à une couverture de l'ordre de 50%, raison pour laquelle, effectivement, des mesures importantes doivent être prises.



Dernier élément, qui modifie aussi la donne, c'est cette fameuse base légale fédérale, entrée en vigueur le 1er janvier 2012, et qui donne à toutes les caisses publiques un délai de 2 ans pour atteindre des objectifs et notamment après 40 ans, une couverture de 80%.

Le nouveau comité s'est donc réuni la première fois le 28 janvier de cette année, 3 nouveaux membres sur 4. Et ce comité a décidé, il n'avait pas le choix d'ailleurs, d'agir extrêmement rapidement, puisque nos modifications devaient être soumises à l'Autorité de surveillance au 30 juin 2013 au plus tard. On s'est associés à la délégation paritaire, qui est formée de 3 représentants des employés et de 3 représentants de l'employeur, afin d'élargir un petit peu cette discussion, même si en définitive c'est bien évidemment le comité qui prend toutes les décisions. Ce groupe de travail, je vais l'appeler comme ça, s'est réuni à plusieurs reprises et dès le départ, on a souhaité effectivement ne pas avoir de tabous, et tout le monde a joué le jeu, y compris les représentants des employés. La première question était bien évidemment de savoir si notre caisse n'était pas trop petite pour être autonome. Cette question a rapidement été classée, pour la simple et bonne raison que notre situation, je vous l'avais déjà dit, ne nous permettait pas de rapidement trouver une caisse qui accepte de nous prendre, sauf et M. le Président de la Commission de gestion l'a rappelé, sauf en investissant plus de 30 millions. Deuxième question qui se posait, c'était l'âge de la retraite. L'âge de la retraite a rapidement été accepté par les employeurs, mais également par les employés. Et là je crois que c'est important de le rappeler. Les employés c'était pas évident, c'est une grande charge supplémentaire au niveau des employés, et les employés ont joué le jeu, ont accepté ce principe d'une augmentation, car en définitive, nous avons fixé à 2 ans supplémentaires, passer de 62 à 64 ans, c'était une volonté, mais faut pas l'oublier, tout le monde l'a enregistré maintenant, c'était et c'est un effort important de la part des employés, qu'il faut mettre dans le bilan lorsqu'on analyse les efforts faits de part et d'autre. Troisième question que l'on s'est posée, c'était la question du changement de système primauté de prestations en primauté des cotisations. Cela a été dit, dans un premier temps nous avons demandé une estimation, une analyse avec changement des systèmes. On estimait effectivement que plusieurs caisses publiques ont effectué le pas de changer de système à la primauté des cotisations et il paraissait important, intéressant, de faire cette réflexion jusqu'au bout et le cas échéant, d'analyser un changement de système. On s'est rendu compte assez rapidement qu'il y avait une perte de l'ordre de 8 à 10 millions pour les employés, si l'employeur ne mettait pas la différence, ce qui entre parenthèses, bon nombre de caisses publiques ont fait, cela a été cité, notamment l'Etat du Valais, avec près d'un milliard d'investissement. Rapidement, on s'est rendu compte également, que par nos statuts et par je dirais le principe de l'équité, on ne pouvait pas à ce point-là péjorer la situation des employés et que d'une manière ou d'une autre, la Municipalité, la commune, l'employeur, devait passer à la caisse. Il y a eu une nouvelle discussion, notamment entre la société Pittet et notre conseiller en placement la société Coninco, pour définir les avantages et les inconvénients du système primauté de prestations en primauté des cotisations. Et vous l'avez dit, en définitive, il en est sorti que c'était un moindre mal de rester en primauté des prestations, par rapport à ce que devait investir l'employeur en compensation. Donc on est arrivé à cette possibilité, et ça a été présenté au Conseil municipal, qui s'est prononcé favorablement sur le principe, pour autant que le taux de 1,8-1,9% d'augmentation des cotisations à charge de l'employeur ne soit pas dépassé et que l'on ne dépasse pas le versement prévu initialement de 3 millions



de recapitalisation et surtout d'indemnité ou de montant dû, par rapport à la période transitoire pour les personnes de plus de 54 ans. Donc, le comité en a pris acte et on est arrivés à cette proposition. Je la résume en deux mots, mais vous l'avez bien compris :

- Premièrement, le taux technique, on l'adopte définitivement à 3%, cela a été dit, c'est une moyenne, actuellement on est plus proches des 3,5, mais on a souhaité anticiper, parce que très rapidement on se rend compte que les directives des différents organes impliqués dans le milieu préconisent une baisse à 3%. C'était un petit peu stupide de ne pas utiliser ce changement pour directement adapter ce taux à 3%.
- Nouvelles tabelles 2010, je l'ai dit, ça c'est évident.
- L'âge de la retraite de 62 à 64 ans.
- Les cotisations 1,9% employeur-employé, soit une moyenne de 3,8.

Et dans un premier temps, nous avons souhaité le Conseil municipal, que soit mentionné à quelque part l'obligation, si l'Autorité de surveillance nous impose dans les années à venir de nouvelles mesures, que l'on ait un changement de système primauté de prestations en cotisations. Mention qui en définitive n'a pas été retenue, pour la simple et bonne raison, que toute modification doit repasser devant le Conseil municipal et le Conseil général, puisqu'il y aura des conséquences financières, et que c'est à ce moment-là le politique pourra faire valoir. Mais je crois qu'il y a eu une écoute de la part des représentants des employés, qui ont compris que si, j'espère pas, mais si des mesures devaient être prises, ces mesures impliqueraient en premier lieu le principe d'un changement de primauté de prestations en cotisations, après avec une analyse complète quant aux conséquences pour employés et employeur.

Un élément supplémentaire est intervenu lors de la mise en forme, je dirais, de ces modifications, c'est ce splitting j'appellerai ça, des statuts entre deux structures juridiques, un règlement et des statuts. Effectivement, la société Pittet nous a rendus attentifs que le futur nouvel article 50 alinéa 2 de la LPP, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, prévoit que pour une institution de droit public, les dispositions concernant soit les prestations soit le financement, peuvent être édictées par la corporation de droit public concernée. Donc, il y a un choix à faire entre les deux, ainsi le comité doit avoir la pleine compétence pour fixer les dispositions qui ne seront pas édictées par corporation de droit public, sans être soumis à l'accord de cette dernière. En ce qui nous concerne, on a trouvé normal que les statuts renferment plutôt tout l'aspect financier, puisqu'évidemment le Conseil général doit se prononcer sur cet aspect financier. La différence, vous l'avez bien compris, le Règlement peut être modifié par décision du comité alors que les Statuts, comme aujourd'hui, passent par la voie du Conseil Municipal, puis l'acceptation du Conseil général.

Bien des choses ont été dites, je préciserai encore que le Règlement, tel qu'il vous a été soumis, a été accepté par le comité le 7 août dernier, le 7 août 2013, et que, ça aussi ça a été dit, mais je tiens à le rappeler, nous nous sommes donnés une petite marge de manœuvre, le cas échéant, si on devait prendre de nouvelles mesures, en introduisant une possibilité d'augmentation de 4% des cotisations, durant un laps de temps de 4 ans, ce qui nous permettrait effectivement d'adapter et de modifier le cas échéant le système.

Enfin, le principe de garder la référence des 57 ans, le salaire de référence, pour fixer les rentes, a été maintenu. La question se posait, puisqu'on augmentait de 2



ans l'âge de la retraite, est-ce qu'on aurait dû passer de 57 à 59 ans ? Effectivement, c'est pour éviter qu'il y ait des modifications juste avant la retraite, et qu'on doive adapter puisqu'on reste au système primauté des prestations, adapter les rentes, ce qui n'était pas judicieux. Voilà par rapport à ces différentes données.

Je tiens peut-être à préciser, toujours avant de répondre aux différentes interventions, que nous avons reçu le 11 septembre 2013 une projection de la société Coninco, qui a intégré toutes ces données pour les prochaines années et cette projection a fixé un objectif de rendement pour obtenir le 65% de couverture en 2022 de 3,9%. Donc, c'est le rendement que l'on devrait effectuer durant ces prochaines années jusqu'en 2022, pour suivre le trend voulu par le législateur fédéral. Selon ces projections aussi, avec deux simulations différentes, cela reste des projections, cela reste des simulations, vous savez tout comme moi que le rendement du tiers cotisant est très aléatoire, mais en prenant le recul des 10 années de référence, on arrive à un taux de rendement de l'ordre de 4%. A titre indicatif, pour l'année 2012, nous avons reçu les résultats, il y a quelques semaines maintenant, et nous avons eu un taux rendement de 6,3. Donc c'était une bonne année, 2013 va être tout aussi intéressante. Voilà en gros pour l'aspect historique jusqu'à ce jour de l'évolution du dossier.

Pour répondre à vos différentes questions,

Monsieur Défago, concernant les différentes solutions de recapitalisation et la comparaison, c'est clair, c'eût été idéal de vous donner un nombre important de pistes et les comparer. Mais vous imaginez bien, on peut jouer sur l'âge de la retraite, on peut jouer sur le système primauté des prestations/de cotisations, si systématiquement on aurait dû vous faire des comparaisons à 62 ans, 63 ans, 64 ans, 65 ans, savoir quelles augmentations de cotisations employeur/employé on allait proposer. A un moment donné, on doit faire des choix et on ne peut pas systématiquement ouvrir les différentes variantes, faute de quoi il y en aurait un nombre suffisamment important pour ne plus s'y retrouver. Donc, c'était un choix d'aller de l'avant. On m'a même reproché je crois si j'ai lu un petit peu le rapport de la Commission de gestion, que je félicite effectivement au passage pour son travail, c'était un travail important, ils ont reçu énormément de documentation, c'est mon système, je souhaite travailler de manière ouverte et qu'on donne l'ensemble des documents. On m'a « reproché » ou gentiment d'être un petit peu trop clair dans mes données et justement d'avoir un petit peu ce quiproquo d'être parti sur un système de primauté des cotisations, puis revenir, je crois que c'est une manière de travailler, si c'était à refaire je pense que je referais la même chose, ça permet d'ouvrir le débat et c'était important. Mais par contre, vous devez accepter qu'on avance dans une certaine ligne, faut pas oublier non plus que c'est un comité paritaire et que c'est chaque fois des négociations, on ne peut pas venir devant vous avec un nombre indéfini de choix, de solutions, pour effectuer une comparaison. Vous avez également déclaré qu'il eût été intéressant oui, de prévoir dans les statuts l'augmentation de l'âge de la retraite. A nouveau, on devait choisir. Si c'est une question de prestations, à ce moment-là on doit regrouper dans un document et dans les autres documents c'est tout ce qui est lié au financement. Donc évidemment que le financement doit être dans les statuts, ça vous regarde, vous devez prendre position et donc l'âge de la retraite devait être calé, je dirais, dans le règlement, dans tout ce qui touche les prestations, donc c'est une base légale. En fait, on a longuement réfléchi, qu'est-ce qu'on doit mettre dans le



règlement, dans les statuts. On a reçu un premier jet de la société Pittet, on a passé deux heures à se dire mais enfin il faudrait peut-être élargir ce qui est lié aux statuts. On se rendait compte qu'il y avait tout de suite des conséquences et pour finir on s'est bien rendu compte que la proposition qui était formulée, le canevas, était équilibré et permettait de retrouver, oui, l'équité qu'on peut avoir entre les décisions de comité et décisions du politique, notamment par l'acceptation des statuts.

Madame Franz, vous avez insisté pour dire que les employés font eux aussi de grands efforts et je crois que c'est important de le dire. Et de nouveau, ça rentre dans ces négociations, on a eu en face de nous des partenaires extrêmement ouverts à la discussion, je l'ai dit d'entrée. A la première discussion, nous avons évoqué l'augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans et sur le principe, il n'y a pas eu de fronde pour s'y opposer, donc vraiment des représentants des employés extrêmement ouverts. Et c'est vrai que les employés font un effort également considérable, notamment par cette augmentation de l'âge de la retraite et par une augmentation des cotisations employés identiques au taux de cotisation employeur, donc une augmentation de 1,9.

Monsieur Raboud, vous nous dites qu'effectivement vous auriez bien aimé un choix proposé, là à nouveau on est dans une situation d'une caisse paritaire. Si on vient devant vous systématiquement avec un choix, que vous nous donnez un avis, qu'on doit retourner devant le comité pour renégocier, c'est délicat, c'est le système, c'est toute la difficulté d'avoir une caisse publique communale en mains communales, des fois on mélange un petit peu la structure purement comité-caisse et puis la commune impliquée. A un moment donné, il y a des prérogatives du comité et c'est très difficile de venir devant vous avec plusieurs choix, de repartir devant le comité, de remodifier, on aurait eu le risque de faire un peu de ping-pong entre comité et le législatif, et je crois que ça il fallait éviter, raison pour laquelle on est venu en finalité devant vous avec un seul choix.

Monsieur Défago, vous nous dites que vous espérez que les mesures prises permettront d'assurer les nouvelles directives fédérales. Et bien, c'est l'Autorité de surveillance qui nous le dira. Je crois savoir et je pense que nos représentants Pittet sont suffisamment connaisseurs en la matière, qu'on remplit les conditions, mais nous avons déjà envoyé, c'était fin juin directement, un courrier à notre Autorité de surveillance, nous attendons encore la réponse. Et j'ose espérer que les mesures qui nous sont proposées permettront de remplir les conditions légales.

Enfin Monsieur Fracheboud, là à nouveau je termine par vous, j'ai commencé par vous, vous avez fait un résumé complet de la situation, donc je n'ai pas grand-chose à rajouter. Je préciserai juste, parce que c'est venu à deux reprises, c'est Monsieur Défago je crois qui avait également fait la remarque, lorsque j'ai dit que les réserves de 12 millions permettaient d'assumer un système ou l'autre par rapport aux réserves 2012, et c'était toute la difficulté de vous faire comprendre que ces réserves impliquaient l'augmentation de 1,8-1,9% de cotisation employeur. En d'autres termes, le Conseil municipal a été très clair, pour lui aller plus haut que les 1,9 d'augmentation employeur n'était pas possible. Donc c'était ce montant là qu'on ne souhaitait pas modifier. Et les 3 millions supplémentaires, donc pour arriver à ces 15 millions, là aussi on a été très clairs, ce n'était pas un centime de plus. Donc on est arrivés à ce système où les 3 millions, en réalité c'est 1,9 million pour la compensation des gens qui ont plus de 54 ans maintenant, pour diminuer l'impact de l'augmentation de la retraite de 62 à 64 ans et 1,1 million versé sous forme de recapitalisation pure. Voilà, donc c'était vraiment pour vous dire qu'on



n'allait pas plus haut au niveau des réserves par rapport à ces deux montants de 12 et 3 millions supplémentaires. J'espère avoir fait le tour de la question. Si ce n'est pas le cas, je reste à votre disposition. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Oui, je vous passe la parole Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Bonsoir Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président et chers collègues, j'ai juste une question. J'avais réagi lors du dernier Conseil général du 17 juin, par rapport à une modification, notamment de la partie primauté de prestations primauté des cotisations et il m'avait été répondu que dans le cadre des nouveaux statuts, on garderait une éventuelle réserve pour pouvoir faire une éventuelle modification, si la pérennité de la caisse ne serait pas assurée dans le futur. Maintenant, si tel était le cas, admettons que les choses se passent mal en conservant encore la primauté des prestations, combien, quel coût cela impliquerait à nouveau pour faire un tel passage ? Est-ce qu'on resterait dans les 8 à 10 millions ? Est-ce qu'il faudrait à nouveau se pencher sur cette question ? A quelle sauce serait-on mangés ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Alors par rapport à votre première question, je l'ai dit, donc le Conseil municipal souhaitait cette inscription, après analyse avec la société Pittet. On pourrait se poser d'ailleurs la question d'un point de vue juridique. L'inscription n'est pas nécessaire, puisque de toute manière on doit revenir devant le Conseil municipal et le Conseil général, donc aucune décision du comité ne peut être prise sans une recapitalisation d'une forme ou d'une autre. Pour répondre à votre question, je ne peux bien évidemment pas chiffrer. Pourquoi ? Parce que si vous acceptez ce système, si on doit passer dans x années primauté prestations-primauté des cotisations, c'est qu'on sera à nouveau dans une situation où l'Autorité de surveillance nous dira vous devez prendre des mesures, donc forcément la situation sera péjorée. Et si la situation ne se péjore pas, ce que j'ose espérer, on va rester théoriquement pendant 40 ans avec ce système. Donc je ne peux pas aujourd'hui vous chiffrer parce que je ne connais pas la péjoration de la situation, qui imposerait ou qui ferait que l'Autorité de surveillance nous tape sur les doigts et nous demande de réagir.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Parfait. Et une dernière chose, nous avons reçu un tout-ménage qui a été proposé par l'UDC. Je présume que ça correspond relativement à ce qu'on nous avait déjà expliqué la dernière fois. Je le trouve très intéressant par rapport à ce qui a été relevé, notamment par rapport à la caisse de pensions de la ville de Monthey, et notamment par rapport à ce qui se fait sur le plan normal au niveau des caisses de pensions, notamment au niveau privé. J'ai certes bien compris que l'ensemble des employés de la commune ont fait des efforts relativement importants, notamment par rapport à l'augmentation de l'âge de la retraite. Maintenant ce qui m'inquiète, c'est que dans d'autres secteurs, bien évidemment les gens sont confrontés à des mutations en matière de mesures d'assainissement qui sont nettement plus drastiques que ce que l'on voit ici. On voit également que la caisse de pensions de la ville de Monthey a une structure relativement confortable. Ne serait-il pas plus important de faire une meilleure répartition, notamment par rapport à



l'augmentation des 3,8%, qui seraient pris par exemple en charge intégralement par l'employé ? J'entends ce sont des choses, les chiffres parlent, ils sont concrets, et la phrase qui est indiquée en conclusion, « plus on attend, plus on prend de risques, rendement, taux d'épargne, évolution de l'effectif ». J'entends plus clair y a pas. Le camion-citerne qui est à l'arrière où on parle d'un camion qui avance avec des freins rompus, c'est pas tout faux.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui brièvement, parce qu'on pourrait parler des heures de ce sujet. Je crois qu'il faut toujours faire attention de comparer caisses privées caisses publiques, quelles mesures sont prises dans les différentes caisses. Bon nombre de caisses publiques sont restées en primauté des prestations, donc comparaison n'est pas raison et il faut toujours faire très attention. Est-ce qu'on aurait dû mettre un peu plus de pourcentage par rapport à ces 3,8% d'augmentation de cotisations à charge de l'employé par rapport à l'employeur ? Si on fait une règle de 3 par rapport à ce qu'il y a maintenant comme répartition en pourcentage, l'employé va payer plus, puisque nous avons gardé la différence à 6,3%. Donc, le pourcentage employeur et le pourcentage employé par rapport à l'ensemble des cotisations a changé, augmenté en ce qui concerne l'employé et diminué par rapport à l'employeur. L'idée c'était vraiment de garder un juste équilibre. Je peux comprendre que vous focalisez sur chaque fois un point. Faut pas oublier que dans des négociations, vous devez aller un petit peu en avant, la partie adverse doit aller un petit peu en avant, la partie adverse, excusez-moi Messieurs les représentants des employés, c'est pas la partie adverse, les représentants des employés, doivent aller aussi un petit peu dans un sens. Et vous ne pouvez pas ensuite prendre un élément et puis dire mais là on aurait pu faire un effort supplémentaire, faut bien comprendre que dans les négociations y a un tout et que ce tout fait qu'on arrive à de telles conclusions qui me paraissent équilibrées.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Je vous remercie Monsieur le Président. Une dernière chose, j'en conclurai en disant simplement qu'il y a aussi des personnes qui sont retraitées et qui ne bénéficient que d'une rente AVS, à qui aujourd'hui on essaie de leur faire passer un message, c'est qu'ils contribuent aux impôts comme tout le monde et malheureusement ils doivent payer des impôts, qui vont aussi partir dans ces mesures d'assainissement. Y a aussi les indépendants, qui ne sont pas affiliés à des caisses de pensions, et qui un jour partiront à la retraite, ils devront faire face aussi à des situations qui sont délicates, y a pas de mesures d'assainissement pour ces personnes et notamment les personnes qui sont salariées dans le secteur privé, qui sont confrontées à des mesures bien plus drastiques que ce que l'on voit ici ce soir. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Aviolat. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui écoutez, je crois que là de nouveau on peut discuter alors cette fois-ci toute la nuit à ce sujet. Je crois que quand une personne est engagée à la commune de Monthey, on lui définit quels sont ses droits, quelles sont ses prérogatives,



notamment au niveau des statuts. Il y a des modifications qui interviennent en cours de leur activité professionnelle, c'est le cas par exemple si l'on passe de 62 à 64 ans. Voilà, vous ne pouvez pas commencer à dire bon ben voilà y en a qui ne touchent que l'AVS, donc maintenant on va dire que tous les employés communaux n'ont plus droit à une caisse de pensions. Je veux dire là on est complètement dans de la disproportion. Je le regrette pour les gens qui ne touchent que l'AVS ou les prestations complémentaires, vous ne pouvez pas utiliser cet argument pour dire voilà vous êtes une caisse publique, y a une partie qui vient des impôts, donc du coup débrouillez-vous, faites avec ce qu'on vous donne. Ce n'est pas comme ça qu'on peut réagir, y a tout un historique et on doit en tenir compte.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Oui, je voudrais juste dire qu'en tant que membre de la Commission de gestion, on a travaillé sur des documents objectifs dont on nous citait les sources. Là on nous fait des comparaisons maintenant sur des documents qui ne citent pas les sources, et puis que si on veut comparer des choses, enfin c'est ce que la Commission de gestion a fait, c'est vraiment faire un travail objectif. Et puis qu'on peut nous dire ce qu'on veut, mais tant qu'on n'a pas les sources précises, je pense que ça relève simplement de réactions subjectives et je regrette qu'on fasse ce genre de comparaison, sans nous citer les sources.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Desponds. Je clos la discussion sur l'entrée en matière pour passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? Une. Des abstentions ? Une.

L'entrée en matière est donc acceptée avec une opposition et une abstention.

L'entrée en matière ayant été acceptée, j'ouvre la discussion de détail. Nous allons étudier ces statuts chapitre par chapitre. Si la parole est demandée par le Conseil général, nous prendrons alors l'étude du chapitre en question article par article.

- Chapitre 1 Dispositions générales
- Chapitre 2 Ressources de la caisse
- Chapitre 3 Prestations
- Chapitre 4 Organisation
- Chapitre 5 Gestion financière et garantie
- Chapitre 6 Dispositions finales

Nous avons terminé avec la discussion de détail. La parole est au Conseil général. Non. Je déclare donc le débat clos. Maintenant, nous passons au vote. Oui, Monsieur Bernasconi.

Intervention de M. Daniel Bernasconi (EPM)

Bonsoir tout le monde. Excusez-moi pour mon intervention trop hâtive. En fait, à titre personnel, je vous demanderais le vote à bulletin secret.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Oui, il me faut le dixième des membres présents. Donc ceux qui soutiennent que ce vote se passe à bulletin secret, je vous prie de vous lever. Donc, nous allons voter



à bulletin secret. Je vais demander à mes deux scrutatrices de distribuer les bulletins.

Bien, tous les bulletins ont été distribués.

- si vous acceptez les statuts de la caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey, je vous prie de voter oui ;
- si vous les refusez, vous votez non ;
- et si vous vous abstenez, vous votez blanc.

Je demande aux scrutatrices de ramasser les bulletins.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place pour la proclamation des résultats.

Proclamation des résultats

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	49
Oui	39
Non	10

Les statuts de la caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey sont donc acceptés avec 39 voix pour, 10 voix contre et 0 abstention.

Avant de passer à la suite, je profite de remercier tous les membres de la Commission de gestion, qui ont planché durant de nombreuses séances sur ce dossier de la caisse de pensions.

Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour

3. Demande de crédit d'investissement pour des locaux provisoires en faveur du service du feu

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal, daté du 13 août 2013, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux. Nous allons procéder de la manière suivante, d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Si bien-sûr nous regrettons beaucoup de devoir nous prononcer encore une fois sur une solution provisoire, notre groupe est bien conscient que le service du feu a un grand besoin de nouveaux locaux et qu'il ne peut plus attendre 4-5 ans dans les conditions actuelles. Ceci étant dit, notre groupe n'est pas opposé à l'octroi d'un crédit d'investissement nécessaire aux travaux d'aménagement complémentaires, ainsi qu'à un crédit de fonctionnement pour la location des locaux. Mais, suite aux informations que les chefs de groupe et les membres de la Cogest ont reçu par mail



le vendredi 20 septembre, nous souhaiterions tout de même avoir quelques renseignements complémentaires.

- Si cela ne nous pose pas de problème d'avoir un contrat de bail d'une durée de 5 ans, dans la mesure où celui-ci peut être dénoncé en tout temps, pourrions-nous connaître le délai de préavis ?
- Deuxièmement, nous voudrions être sûrs d'avoir bien compris, puisque cela a un impact non négligeable sur les montants des crédits que nous discutons ce soir, est-ce qu'en plus de la prise en charge supplémentaire de coûts de travaux, le propriétaire est-il bien prêt à nous dispenser également du paiement des loyers d'octobre et de novembre ?
- Pourriez-vous aussi nous indiquer à combien se monteraient les travaux d'aménagement pris en charge par le propriétaire?

Nous remercions la Commission de gestion pour son travail et ses investigations. Le groupe Gauche plurielle accepte l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Madame Zerweck.

Intervention de Mme Régine Zerweck (PDC)

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La caserne de Monthey a été construite en 1968 et comprend une douche et un WC pour 80 personnes. L'électricité datant de la même époque n'est évidemment plus aux normes. La sécurité est primordiale pour le corps de sapeurs-pompiers, sans oublier un minimum de confort qui doit être renforcé, ceci également afin d'attirer de nouveaux volontaires et de pouvoir accueillir les autres corps de pompiers dans des locaux convenables. Depuis 2008, plusieurs projets ont été mis au concours et ont coûté à la collectivité plus de 650'000 francs, y compris concours d'architecture. Le coût annuel de la location peut sembler conséquent, cependant il ne faut pas négliger les coûts actuels également importants, notamment en ce qui concerne le chauffage. Le temps est venu d'aller de l'avant. Nous invitons le Municipal en charge de faire diligence dans ce dossier et d'enfin faire preuve d'un peu de dynamisme afin d'arriver à une solution durable et à long terme.

C'est pourquoi le parti démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière pour les financements de la caserne des pompiers.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, chers collègues,

La caserne du feu actuelle est vétuste et ne répond plus aux normes actuelles. Le groupe PLR est conscient de l'urgence d'offrir à notre corps de sapeurs-pompiers des locaux salubres et fonctionnels. Nous remercions la Municipalité pour la solution proposée, néanmoins problématique. Malheureusement, celle-ci est provisoire et s'étendra sur plusieurs années. Seule la construction d'une nouvelle caserne nous permettra d'obtenir un outil conforme aux besoins actuels et futurs. Pour cela, nous souhaitons que le Conseil général soit régulièrement informé par la Municipalité sur l'avancement de ce dossier et des synergies possibles avec nos différents partenaires.



- Dans le Nouvelliste du mardi 27 août 2013, nous avons pu lire les propos du Municipal Guy Rouiller, je cite « Dès octobre, l'actuelle caserne sera rasée, un retour y sera donc impossible ». Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce sujet ? Si les travaux sont réalisés cette année, un budget est-il prévu à cet effet ?

Sous réserve des réponses apportées aux questions de la Commission de gestion, nous accepterons le crédit d'investissement de 119'690,25 francs pour les travaux d'aménagement et le crédit de fonctionnement qui a été fixé à 45'000, mais selon votre développement qui sera peut-être moindre ce soir s'il n'y a plus que le dernier mois de décembre à payer.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Compte tenu de l'état actuel des locaux du service du feu, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de déplacer la caserne dans les plus brefs délais. Nous savons qu'il n'a pas été forcément très aisé de trouver des locaux appropriés dans la région de Monthey, c'est pourquoi nous remercions toutes les personnes impliquées dans ce projet de déménagement. Nous sommes également très heureux que ce ne soit pas une trop mauvaise opération financière pour la commune et ses contribuables, ce par rapport à la situation actuelle bien sûr (caserne en ruine, coûteuse, plus aux normes, etc).

Notre groupe, l'Entente pour Monthey, entre donc en matière concernant la demande de crédit complémentaire pour la location provisoire de locaux en faveur du service du feu. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur le Président de la Commission de gestion.

Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la Commission de gestion

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Vous pouvez constater ici toutes les compétences de la Commission de gestion, qui doit travailler une fois sur la caisse de pensions de la ville et la fois suivante sur un sujet aussi hautement technique que la caserne des pompiers.

Elle a traité ce sujet en une seule séance, le 28 août, directement à la caserne des pompiers, car la commission voulait voir par elle-même l'état des lieux. La commission ne peut dire qu'une seule chose, il faut absolument faire quelque chose, car je parlerais ici rien que déjà de la problématique par rapport au parcage des pompiers en cas d'alarme, après aussi la problématique de l'exiguïté, de la distance entre les véhicules pour atteindre rapidement les équipements et je passerai par-dessus le fait que sur 80 pompiers, je crois qu'il y en a 12 ce sont des dames, et qui doivent se changer en présence de ces messieurs, je crois que c'est les messieurs qui sont le plus gênés, ensuite une toilette et puis, c'est peut-être pas sûr on me dit, ensuite une toilette et puis seulement un seul WC quasiment inutilisable. Donc là c'est clair que la commission a été unanime sur ce fait-là. Je



crois que nous avons bien décrit toute la problématique par rapport au CSI A. Je voudrais seulement ici apporter des précisions par rapport aux questions qui ont été posées.

D'abord, l'identité du propriétaire de la nouvelle halle. J'ai reçu ce soir l'extrait du registre foncier. La parcelle 5608 c'est bien la propriété individuelle de FidF und Management SA à Nyon, qui est le propriétaire. Ceci est en ordre.

Ensuite, nous avons demandé une réduction du bail, ceci pour plus de flexibilité dans la location de la caserne. Cette réduction n'a pas été acceptée par notre partie, mais il y a une nouvelle close qui stipule clairement que la ville de Monthey peut en tout temps dénoncer le bail, même après 2 ans de location. Je pense Monsieur le Municipal Rouiller nous apportera peut-être une précision là-dessus.

Ensuite, par rapport au financement des deux portes, le propriétaire actuel a confirmé par email que ce sera lui qui financera les deux portes qui devront être installées.

Et ensuite l'état des négociations pour la réduction des loyers. Ce loyer restera à 15'000 francs par mois toutes charges comprises. Par contre, les locaux pourront être investis à partir du 1^{er} octobre, mais la commune ne paiera la location qu'à partir du 1^{er} décembre. Donc, normalement pour l'exploitation, ce ne sera pas 45'000, mais 15'000 francs.

J'aimerais dire ici quand même une petite chose par rapport à Monsieur le Municipal Rouiller, dans la présentation, il manque un petit peu de précisions, il a parlé que la caserne actuelle, elle demandait 12'000 francs de coût pour le chauffage par mois, et en fait c'est par année. Donc y a quand même un rapport de 1 à 12, et c'est clair que si on regarde ceci, ça change quand même du point de vue financier l'approche de la problématique.

Donc la Commission elle vous propose d'accepter le crédit d'investissement de 119'690,25 francs et probablement que Monsieur Rouiller fera un petit changement par rapport au montant pour l'exploitation de la nouvelle halle. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Fracheboud. La parole est à la Municipalité. Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, je vous remercie pour les différentes questions que vous me posez. J'ai eu beaucoup de plaisir à présenter ce dossier à la Commission de gestion, en essayant d'apporter un maximum d'informations. Vous aurez l'occasion tout à l'heure d'entendre le rapport de la Commission de gestion.

J'ai effectivement, Monsieur Fracheboud, annoncé ce montant de 12'000 francs par mois qui peut paraître invraisemblable, c'est assez choquant. Tout le monde l'a répété continuellement, c'est un chiffre qui courait, de son origine je peux ne pas vous dire, mais je n'étais pas le seul à le rapporter. Par contre, vous allez avoir des précisions, Monsieur Daniel Moulin va pouvoir vous donner ces informations. J'ai fait aussi également des calculs. Il y a des imputations qui se font partiellement pour le service du feu et le solde pour la caserne militaire, à savoir 30% pour le service du feu, 70% imputés à la caserne militaire, reste à savoir si cette répartition est logique. Par contre, si on met ces deux montants ensemble, c'est-à-dire un 100%, on arrive entre 7'000 et 8'000 francs par mois de frais. Ce qui veut dire



qu'on n'est pas tout à fait distants des 12'000 francs, mais c'est de l'histoire et puis on est train de parler du futur local.

Alors Madame Franz, vous regrettez que ce soit du provisoire, je le regrette encore beaucoup plus que vous, pas autant que la Commandante du feu bien sûr, mais sachez que cela fait plus que 10 ans qu'on travaille en collaboration avec le site pour trouver une solution. La barre s'est chaque fois relevée, je pense que maintenant on est obligés de baisser les bras, parce que les champions du saut en hauteur, je pense qu'ils arrivent vraiment plus à voir où se trouve la barre. Et puis, cette solution provisoire, c'est une opportunité, trouver un local de cette qualité dans le délai où on l'a eu, il fallait avoir la chance de pouvoir tomber dessus et puis de pouvoir rapidement en disposer.

Alors maintenant Monsieur Fracheboud vous a dit tout à l'heure, à tout moment on peut rompre ce contrat. On a la possibilité également, on a négocié avec eux, la possibilité de racheter cette halle, de l'utiliser pour d'autres affectations, pour la Municipalité, le cas échéant, pour autant qu'on trouve pour eux le moyen de replacer le même montant qui est placé sur cet aménagement, sur un autre endroit à Monthey, disons comme elle nous a dit la gérante, 150 millions à placer dans de l'immobilier.

Pour les loyers, ben effectivement Monsieur Fracheboud l'a relevé, les locaux sont à disposition à partir du début octobre et nous ne devons payer que la location du mois de décembre, ça nous permettra déjà d'avoir deux mois à disposition pour commencer à déménager les véhicules.

L'aménagement des portes s'est chiffré globalement entre 25 et 30'000 francs la pièce. C'est réalisable dans un délai d'un mois. Ils le font couramment, une gérance de ce genre de halle qui ont grosso modo dans l'année une trentaine de réalisations de ce genre avec des aménagements de portes et c'est clair et net que c'est entièrement à leur charge.

Pour Madame Zerweck, et bien je pense que du dynamisme effectivement on en a mis beaucoup à disposition. Si un jour ça vous intéresse, je peux vous faire l'historique de toutes les prestations qu'on a faites pour essayer de satisfaire notre partenaire. Ben maintenant on se trouve devant un mur, pis je pense que ce mur n'est vraiment pas à notre niveau.

Monsieur Défago, c'est clair, les informations sur l'avancement de la réflexion sur la réalisation d'une nouvelle caserne, vous aurez ces informations au fur et à mesure qu'on les aura. On avait donné une réflexion à avoir aux deux états-majors respectifs, en l'occurrence celui de Collombey et de Monthey, pour trouver un site commun. Le cas échéant, si ça devait se faire avec la commune de Collombey-Muraz, le délai c'était début octobre, mais je pense que d'ici 10 jours on aura le retour déjà, à savoir si un site a été retenu qui convienne aux deux communes.

Le budget de démolition vous l'avez voté, il est dans le budget de 2013 sauf erreur. En principe, ça avait été avalisé et oui ça a été discuté, maintenant il faut le ressortir. Mais la décision à la base, c'est qu'on veut pas garder un bâtiment dans lequel on risque de remettre quelqu'un d'autre, et puis comme ça a été relevé qu'il était insalubre, il y a des problèmes d'amiante et puis de détérioration des plafonds. On voudrait éviter qu'il y ait à nouveau des sociétés ou des locataires qui s'y installent et puis qu'on retombe avec le même problème qui a déjà été soulevé, en l'occurrence des problèmes de chauffage, le bâtiment est pas isolé, on a dû abandonner des locaux de protection civile qui sont au sous-sol et qui ont été désaffectés.



Monsieur Raboud, vous avez bien compris le bienfondé de cette demande, je vous remercie de votre objectivité. Et puis je salue également la remarque de Monsieur Fracheboud qui, après les nombreuses séances qu'ils ont dû consacrer pour arriver à solutionner les problèmes de la caisse de pensions de la commune, d'avoir réussi à gérer toute l'approche sur cette préoccupation de réalisation du déménagement dans une nouvelle caserne, malgré les difficultés techniques, comme il l'a dit, en une seule séance. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Monsieur le Municipal, si je vous ai bien compris, vous réduisez la demande du crédit de fonctionnement de 45'000 à 15'000, uniquement pour le mois de décembre ?

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Tout à fait. On fait déjà une affaire. Oui, effectivement. On a plus que les 15'000 du mois de décembre à payer.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Oui.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

C'est une des négociations qui avaient été demandées par la Commission de gestion et avec lesquels on a pu négocier.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Ecoutez, moi je vous propose de voter l'entrée en matière et après la discussion de détail. Maintenant ? Monsieur Fracheboud.

Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la Commission de gestion

Monsieur le Municipal, j'aimerais quand même que vous me précisiez le numéro du compte du budget pour la démolition de la caserne. Vous ne pouvez peut-être pas le faire ce soir, mais j'aimerais bien vérifier ceci quand même. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Oui, Monsieur Moulin.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, bonsoir pour ceux que je n'ai pas encore vus.

Juste pour porter quelques précisions, notamment pour la réponse de Monsieur Christian Fracheboud, le montant a été reporté en 2015, à priori. Simplement, on a dû vraiment couper dans les budgets, on va faire le nécessaire pour éviter qu'il y ait des gens qui y rentrent. On a effectivement des soucis d'amiante mais qui ne sont pas graves, c'est d'un degré 3, donc pas des plus urgents et on a dû choisir, on a fait des choix et ce choix c'est le report de ce budget de démolition en 2015, ça c'est pour cette réponse.

Juste pour peut-être, si mon collègue est d'accord, apporter les chiffres définitifs et clairs d'AUB pour juste renforcer ça. La caserne des pompiers coûte à l'heure actuelle à la commune de Monthey pour l'année 2012 de 29'792,65 francs



comprenant énergie, gaz, eau, électricité, entretien bâtiment, intervention du service UBC, des produits de nettoyage et de l'assurance de bâtiment. A la décharge de Monsieur Rouiller, effectivement il y a des bruits qui circulaient qui pouvaient être relativement fantômes. Monsieur Rouiller m'a demandé de faire les recherches nécessaires, elles ont été faites, sa demande émanait du 16 septembre, j'ai répondu le 17 septembre et je voulais juste apporter ces chiffres, que tout le monde travaille maintenant sur les chiffres réels. Voilà. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Oui, Monsieur Rouiller, vous avez répondu à une de mes questions, il y en a une deuxième. C'est par rapport au mail que nous avons reçu de Christian Fracheboud le 20 septembre. C'était de l'état avec les négociations. Donc il y avait 2 points qui ont été négociés, les travaux d'aménagement seront réduits, PROCIMMO SA prendra en charge divers aménagements. Pouvez-vous donc nous donner le montant de ces aménagements pris en charge en supplémentaire ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur le Municipal.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Ben en l'occurrence, je pense que d'une part les aménagements, c'est la réalisation d'une séparation. Je ne sais pas si vous avez visité la halle là-bas, la partie qui continue à être occupée par l'entreprise MONDEMA, va être séparée physiquement par la construction d'un mur, c'est une porte qui fait je pense 6 mètres de haut par 6 mètres de large et ce sera séparé physiquement, l'entreprise MONDEMA, du local occupé par le service du feu. Y a la réalisation de ces deux portes à rouleaux. Et puis les autres aménagements...

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Mais je veux simplement le montant, parce que cela change la demande de crédit pour les travaux d'aménagement. C'est ça ma question.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Oui, peut-être en deux mots, en tant que responsable des finances, je vous demande de voter sur le montant de 120'000 francs. C'est des négociations qui sont en cours, on essaie de faire pression sur le propriétaire, en lui disant qu'il y a une part des investissements qu'il pourrait récupérer le cas échéant, le jour où on quitte les lieux. Donc, c'est une négociation qui n'est encore pas aboutie. C'est un montant maximum de 120'000 francs et faites-nous confiance, on fera en sorte de tirer le plus possible vers le bas et mettre une partie de ces 120'000 francs à charge du propriétaire. Aujourd'hui, on doit aller de l'avant, on doit signer ce contrat, on ne veut pas revenir devant vous pour savoir si c'était 98'000 ou 110'000 qu'on doit effectivement. Mais ça ne dépassera pas les 120'000 francs, donc je vous demande de vous prononcer sur le montant de 120'000 francs, de nouveau en espérant que le montant effectif sera moindre. Merci.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Non. Des abstentions ? Non.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la discussion de détail. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire suivante, à savoir un crédit d'investissement de 119'690,25 francs concernant les travaux d'aménagement nécessaires au déménagement de la caserne du feu sur la parcelle 5608 au lieu-dit Noyeraya et un crédit de fonctionnement de 15'000 francs, concernant la location du 1^{er} décembre au 31 décembre 2013, je vous demande de vous lever.

Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La demande de crédit complémentaire est donc acceptée par 49 oui, 0 non 0 abstention.

Je clos donc ce point pour passer au point 4

4. Développement du postulat de M. Alphonse Alonso portant sur la création d'une centrale d'achats

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 17 juin 2013. Nous allons procéder de la manière suivante : Monsieur Alonso va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci, et comme le prévoit notre Règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole. Monsieur le Conseiller général Alonso, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chaque année, le budget de la commune dépasse les 100 millions de francs et chaque année, le Conseil général valide les montants d'investissement, qui peuvent contenir du matériel quasi identique mais destiné à des services différents. Dès lors, force est de constater que l'absence de concertations entre les différents départements communaux permet de commander le même genre de matériel chez des fournisseurs distincts et ce à des conditions et à des prix qui laissent songeur parfois.

Vous aurez compris que cette dispersion des achats défavorise les contribuables que nous sommes et que nous représentons tous. Une centralisation des commandes devrait donc permettre de compresser les dépenses, de rationaliser les contacts avec les fournisseurs et de gérer les contrats de maintenance. Ainsi, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la création d'un organisme qui devra centraliser les commandes et rechercher le meilleur rapport qualité-prix pour l'acquisition de matériel communal. Il me semble utile de préciser toutefois que cette entité devra tenir compte de l'impact de ces recherches sur l'économie locale et favoriser en premier lieu nos commerçants, ceci bien sûr sans contrevenir au règlement sur les marchés publics.

En guise de conclusion, j'ajouterais qu'une telle organisation, pour pouvoir fonctionner de manière encore plus efficace, doit être suffisamment grande. C'est



pourquoi, j'invite la Municipalité à inclure dans son étude la possibilité d'ouvrir cette centrale d'achats aux communes voisines et en particulier à celles de l'Agglo. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Pas de prise de parole. La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur le Président. Donc on prend note, on se déterminera bien évidemment. Je pense que c'est une question qui doit être posée effectivement. Il faut savoir qu'en pratique, il y a déjà un phénomène de centralisation dans bien des domaines. Donc on a un économat, on a une personne responsable de tout l'ameublement dans les différents services, ça se fait déjà, mais je pense qu'on peut toujours s'améliorer et je crois que votre intervention est une bonne opportunité pour se remettre en question et pour réfléchir sur cet aspect. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur Alphonse Alonso portant sur la création d'une centrale d'achats, je vous demande de vous lever. Si vous le refusez, je vous demande de vous lever. Si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever.

Le postulat de Monsieur Alonso est donc accepté par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour

5. Développement du postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les horaires d'ouverture des guichets de l'administration et sur l'accessibilité de l'urne lors du vote par correspondance

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Pour rappel, ce postulat a aussi été déposé en séance du 17 juin 2013. La procédure est la même que tout à l'heure : Monsieur Oberholzer va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte et nous procéderons ensuite au vote. Monsieur Oberholzer, je vous cède la parole.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Par ce postulat, nous désirons favoriser l'accès à notre administration, faciliter les démarches, notamment aux résidents de Monthey, dont les horaires de travail ne sont pas flexibles et aussi à ceux qui exercent leurs activités professionnelles en dehors de notre commune.

Notre commune peut mieux faire. Elle doit sortir de la simple logique de l'offre institutionnelle et se tourner vers les attentes. Notre administration résonne peut-être trop en termes d'offre et pas assez en termes de demande. Mais au fait, quel est le besoin, l'attente de l'utilisateur ?

Actuellement, nos services du Bâtiment administratif communal ont différents horaires. Nous avons :



- Pour la Chancellerie, l'horaire suivant, là vous allez subir un peu les chiffres, 08h00-12h00/13h30-17h00.
- Service RH et Information & Vie économique 08h30-11h30/13h30-16h30.
- Un horaire unique 9h00-11h00/14h00-16h00 pour les services Urbanisme, Bâtiments et Construction, Finances et Gestion, Travaux publics, Mobilité et Environnement, Sécurité civile et Bureau des naturalisations.

Tous les services du Bâtiment administratif communal, excepté la police, reçoivent sur rendez-vous, en dehors des horaires indiqués. Malgré ces rendez-vous programmés, ces possibilités, nous trouvons judicieux de proposer une ouverture sans interruption, une journée dans la semaine, avec une prolongation éventuellement le soir jusqu'à 19h00. Il est clair que toutes ces possibilités sont à étudier dans leur faisabilité. Il est évident que modifier les horaires amène des contraintes dans l'administration communale. Mais, quel est le rôle exact de celle-ci ? Cela se résume en trois mots : efficacité, proximité, simplicité. Notre administration se doit d'être le lien et le lieu de la relation à l'usager.

Dans notre ville, nous avons des services qui pratiquent déjà une ouverture de leurs horaires. Je vous les cite :

- Monthey Tourisme 9h00-12h00/14h00-18h00 du lundi au vendredi.
- La Médiathèque 16h00-19h00 le lundi, mardi, jeudi vendredi, 14h00-19h00 mercredi et samedi 9h00-12h00.

A l'image de nos services mentionnés ci-dessus, d'autres agglomérations appliquent un horaire plus élargi, celles-ci ont pour nom :

- Martigny 09h00-12h00/15h00-18h30 en semaine.
- La commune de Bagnes 08h00-11h30/14h00-19h00 un jour par semaine.
- Sierre 07h30-12h00/13h30-17h30.

Nous proposons aussi que le site de monthey.ch, se dote également d'un guichet virtuel. En prévision d'une ouverture des horaires de notre administration, ce site virtuel devrait prendre plus de consistance, à l'image d'autres communes valaisannes, mais nous à Monthey, nous avons les compétences humaines pour le mettre à jour.

Pour l'accessibilité de l'urne lors de vote par correspondance, je me suis penché sur le PV du Conseil général du 21 février 2011, avec l'intervention de Monsieur Christian Mayor et sur la réponse à la question de ce même Christian Mayor portant sur l'installation d'une urne accessible 24h/24, pour le vote par correspondance du 5 mars 2012, par le Président de la commune Monsieur Mariétan. Je ne sais si la Municipalité part toujours du principe que la proposition de Monsieur Christian Mayor n'est pas dans l'ordre du possible. Mais nous avons dans le sas d'entrée du bâtiment, une boîte aux lettres, sur la gauche en rentrant, relevée je le crois par la police et je pense qu'il est dans l'ordre du possible d'installer une urne, contrôlée par le personnel communal ou policier. Mais, s'il y a des inconvénients majeurs, alors à ce moment-là, le groupe fait la proposition pour le vote par correspondance, de se baser sur les nouveaux horaires, que nous espérons avalisés par le Conseil.

Je voudrais relever que notre administration communale a la chance de vivre avec l'horaire libre. Les employés ont des avantages : conciliation du travail-vie personnelle, faculté de travailler durant les périodes calmes et d'accomplir davantage. Et l'employeur aussi en retour des points positifs : il prévoit l'accomplissement des tâches sur une plus longue période de la journée, il profite de la présence d'un employé alors qu'un autre est absent, entre autres.

En conclusion, comme vous pouvez le constater, le groupe ne demande pas l'impossible. Elle invite la Municipalité à apporter des modifications suite à tous les



éléments développés précédemment, pour rendre la vie des résidents de notre commune plus en adéquation avec un système moderne. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, très rapidement, Monsieur le Président. Monsieur Oberholzer, je crois qu'effectivement une collectivité publique telle que la commune de Monthey doit être à disposition de nos concitoyens. Donc, on doit aussi se remettre en question, vous l'avez dit on n'est pas la perfection, on peut s'améliorer, on va essayer de s'améliorer. Il faut bien comprendre que le principe d'avoir par service des horaires peut-être différents, vous l'avez citée la Médiathèque, me paraît pas forcément négatif. Le tout, c'est que nos concitoyens soient informés préalablement. Qu'on ait cette souplesse oui, il faut peut-être aussi penser qu'il peut y avoir des conséquences financières, donc ça modifie notre budget. Et ça pourrait intervenir effectivement à partir de 2015 puisque 2014 on est en train de boucler, mais on étudiera votre requête. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bien. Nous allons passer au vote. Pour simplifier la chose, est-ce qu'il y a des oppositions à ce postulat ? Non. Des abstentions ? Non.

Je considère que ce postulat est accepté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au point 6

6. Réponses aux questions posées lors de la séance précédente

6.1 Comptes 2012 : question de M. Jeff Pencherek portant sur l'envoi de la taxe sur les ordures ménagères

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La discussion générale n'est généralement pas ouverte, à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur Pencherek, donc vous aviez établi une demande concernant la possibilité d'envoyer cette taxe une seule fois par année avec deux bulletins de versement, concernant notamment la taxe poubelle, qui concerne mon service. Pour information cette taxe se calcule en fonction du nombre de personnes composant un même ménage, à un moment donné de l'année. Elle est due par semestre, quelle que soit la durée d'occupation des locaux. Cette prescription avait été voulue conformément au règlement communal et puis il n'y a pas de prorata temporis, vous l'aurez compris. Cela engendrait un travail très important, si l'on considère le nombre de mutations qui ont lieu au contrôle des habitants. Pour information, au contrôle des habitants, il y a environ 18'000 écritures par année, dont à peu près 2'500 mutations pour les personnes. Une mutation, c'est un déménagement, c'est un mariage, c'est un décès, c'est la



naissance d'un enfant ; donc ça veut dire qu'il y a à peu près un tiers des ménages montheyens qui enregistrent une mutation. Donc, chaque fois ça donnerait lieu à un nouveau calcul prorata temporis, donc un recalcul ou une note de crédit sur ce qui a été perçu sur la taxe. Donc, c'est difficilement compatible. Donc, la réponse elle est, je dirais tout simplement, c'est une fausse bonne idée, comme c'est souvent le cas. Mais j'espère que ça vous suffit à ce niveau-là.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Je salue l'arrivée de Monsieur Calamo.

6.2 Comptes 2012 : question de Mme Angelika Schütz portant sur la dépense du compte « Développement des mobilités douces »

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Merci encore. Madame Schütz, vous parliez effectivement de ce compte 629 et consorts, qui concernent le développement des mobilités douces et vous vous étonniez, pourquoi en fait on avait dépensé que la moitié des sommes consacrées à ce compte. Y a trois volets dans votre question.

La première, ce sont les pistes cyclables et les abris vélos, c'était le compte 629 501 00. Une partie de ce montant a été dépensé pour l'acquisition d'abris en fait, des abris de vélos comme vous voyez à plusieurs endroits aujourd'hui dans la ville et puis le solde est affecté à la réfection de l'aménagement des pistes cyclables et notamment du revêtement, du marquage. Pour diverses raisons de disponibilité, de météo notamment l'année passée, l'automne passé, ces travaux n'ont pas été exécutés avant la mauvaise saison, mais ils sont réalisés et planifiés encore sur 2013. Ça c'est le premier volet.

Deuxième volet, ça concerne la piste cyclable Monthey-Collombey. Je pense que ceux qui ont déjà été se promener de ce côté des voies, ont trouvé ça assez paradoxal, puisqu'effectivement la piste cyclable chez les Collombeyroux est construite depuis à peu près 6 mois, elle s'arrête pile à la frontière de nos deux communes. Il y a une explication assez simple à ça. Entre temps s'est greffé le projet de déplacement de la ligne AOMC, pour ceux qui ont participé notamment aux commissions de l'Agglo, vous avez vu qu'il y avait un des tracés de l'AOMC qui longeait la ligne du Tonkin. Donc, les Collombeyroux ont construit leur piste cyclable sur cet empiètement, donc l'empiètement des CFF. De notre côté, l'option avait été prise de la décaler un tout petit peu et de passer sur des privés. Ça nécessitait de recueillir l'accord de plusieurs, sauf erreur 7 PPE, donc plusieurs dizaines de co-proprétaires et les derniers ont signé il y a une quinzaine de jours, donc on est enfin arrivé au bout. Ça veut dire que cette piste cyclable résisterait peut-être à un futur déplacement de l'AOMC. Et les travaux je peux vous dire vont commencer dans le courant du mois d'octobre et seront bien évidemment terminés pour la fin de l'année. Enfin, on sera raccordés à Collombey par vélo.

Et puis le troisième volet, ça concernait les vélos en libre service, donc la troisième étape. La mise en œuvre de la dernière station de vélos Vélopass, qui sont rebaptisés aujourd'hui Publibike, puisque ça a été racheté par le Carpostal, a été beaucoup moins onéreuse pour une fois que prévu, puisque la station qui se trouve sur l'Avenue de l'Europe vers le parc de la piscine, a été réalisée avec un nouveau



système de pose proposé par le fournisseur, qui sauf erreur, n'a pas nécessité de fondations en béton, c'est uniquement calé avec du goudron. Donc voilà la troisième explication. J'espère que ça vous suffit et puis on est à disposition si jamais.

6.3 Réponse à la question de M. Lou-Janvier Delacoste portant sur l'amélioration de la sécurité à Monthey

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est à la Municipalité. Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Monsieur Delacoste, Vous avez eu l'occasion déjà d'avoir une première information de la part de la capitaine Madame Violaine Martinella-Grau, concernant les premiers six mois d'activité de cette année, dans le cadre du fonctionnement de la police municipale de Monthey. Vous avez également reçu le rapport qui est plus spécifique à votre question. Je ne sais pas si le Conseil général a eu l'occasion d'en prendre connaissance. Le cas contraire, je vous en fais volontiers la lecture. Est-ce qu'en préliminaire vous avez déjà des questions concernant ces deux rapports, peut-être que je peux vous rassurer ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Monsieur Delacoste. Attendez le micro pour l'enregistrement de la séance. Merci.

Intervention de M. Lou-Janvier Delacoste (PLR)

Voilà. Je n'ai pas de questions sur les rapports que vous avez bien voulu me transmettre. Je ne sais pas si vous avez déjà terminé votre intervention ? Si vous avez encore quelque chose à rajouter Monsieur Rouiller ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Monsieur le Municipal.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Non pour le moment, j'ai rien à rajouter, je voulais simplement, la question à savoir si c'était une question qui vous était plus personnelle qu'une question d'ordre général, qui intéressait tout le Conseil général. En l'occurrence, je ne sais pas si ce document a été transmis à tous les membres du Conseil général. Et puis simplement, si vous voulez que je rajoute quelque chose, je peux simplement saluer l'intervention de Monsieur Oberholzer tout à l'heure, qui a relevé que le service de police était le seul qui répondait 24h/24 à la population montheyenne.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Monsieur le Municipal, je crois que ce document n'a pas été transmis à l'ensemble des Conseillers généraux, donc vous pouvez peut-être nous en faire part.



Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Alors je vais venir, mais je viens là-bas, parce que j'en ai certainement pour un moment, puisqu'il fait plus de 6 pages.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Vous avez donc la parole.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Réponse à M. Lou-Janvier Delacoste

Vision de la police municipale de Monthey à long terme et gestion du sentiment d'insécurité

Suite à la question écrite de M. Lou-Janvier Delacoste, représentant le parti libéral radical, déposée en séance du Conseil général du 17 juin 2013, concernant la vision à long terme pour réduire le sentiment d'insécurité à Monthey et souhaitant connaître les mesures concrètes à prendre pour atteindre cet objectif, nous pouvons vous faire parvenir les éléments suivants.

1. Le sentiment d'insécurité, de quoi parle-t-on ?

Ce sentiment correspond à la sécurité subjective, soit celle ressentie par la population. Elle n'est pas équivalente à la sécurité objective, soit au niveau de délinquance réelle, mesurable au moyen de statistiques criminelles. Seuls les retours d'information donnés par la population, sous forme de passage au poste, téléphone ou courrier, peuvent donner un indicateur de ce sentiment.

Par ailleurs, celui-ci évolue en fonction de l'âge, du sexe, du sentiment de vulnérabilité d'une personne, du fait d'avoir déjà été victime d'un délit, du climat dans le quartier, des articles dans la presse, du désordre régnant en ville, etc. Il est donc très difficilement mesurable. Par contre, il convient de tout entreprendre pour le maintenir au plus bas, afin que la population se sente en sécurité et rassurée. C'est ce qui est entrepris au quotidien par les agents de la police municipale de Monthey et qui doit demeurer l'objectif permanent d'une police de proximité.

2. Remarques liminaires

Plus un corps de police est constitué, plus il peut se permettre d'être professionnel et actif sur plusieurs fronts en parallèle, prévention, dissuasion, répression. C'est ce qui s'est passé avec l'extension des activités de la police de Monthey sur les communes de Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz. Dix collaborateurs supplémentaires ont été engagés, permettant de doubler les patrouilles et de professionnaliser certaines tâches, ce qui permet :

- D'intervenir de manière rapide et efficace pour les appels urgents, unité police secours d'une part.
- De prendre en compte les attentes de la population et les problèmes de sécurité à l'échelle locale dans l'esprit d'une meilleure sécurité et d'un service au citoyen, unité police de proximité.
- De coordonner les interventions sur le terrain, de vérifier et de donner toute information tant aux citoyens qu'aux agents, ce 24H24, 7jours/7, unité de police interne.

Ces 3 unités n'ont pu être constituées que grâce à un effectif suffisant et permettant une meilleure efficacité sur le terrain et dans la gestion des divers problèmes rencontrés.

Vous avez, Monsieur Delacoste, la répartition avec les noms des agents, la réalisation du nombre de brigades, je vais pas vous les dessiner. Cette nouvelle



organisation garantit une plus grande présence des policiers sur le terrain et permet de diversifier les patrouilles en intégrant, soit :

- Des patrouilles à pied dans des endroits où des problèmes d'incivilité sont récurrents, comme les parcs naturels et/ou les cours d'école en fin de journée.
- Des patrouilles à pied avec les chiens de police en formation, pour favoriser le dialogue au centre-ville avec les citoyens, en utilisant l'animal comme vecteur de communication.
- Des patrouilles à vélo, en lien avec la prévention et la formation dans les écoles.
- Des patrouilles à cheval, pour favoriser le contact avec le citoyen, la prévention à proximité des écoles, une présence dans les espaces naturels.

Ces différents types de patrouilles jouent un rôle primordial sur le sentiment d'insécurité en ville et permettent de le réduire, accentuant la visibilité policière et le contact direct avec le citoyen, ce que ne permettent pas les patrouilles en véhicule ou en moto de police, axées sur l'intervention ou la répression principalement. Ce travail est un travail de tous les jours dont les effets sont difficilement mesurables.

3. Statistiques 2013 au 1^{er} semestre

Si l'impact sur le sentiment d'insécurité en ville est difficilement mesurable, l'immense engagement des policiers de Monthey sur le premier semestre 2013 est détaillé dans les pages 26 du rapport semestriel numéro 1, qui est à disposition de vous Conseillers généraux, si cela vous intéresse, adressé aux autorités des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz. Ce rapport a également été adressé à M. Delacoste en date du 24 janvier 2013 pour information. Il est à relever notamment dans ce rapport que 287 patrouilles pédestres ont été effectuées sur Monthey et 70 sur Collombey-Muraz, au cours du premier semestre 2013, ce qui représente 2 patrouilles pédestres par jour. Ces patrouilles sont très variées et peuvent aller de la patrouille au centre-ville, à selle sur les quais de la Vièze pour le contrôle des chiens, en passant par les entrées et sorties des écoles ou encore la fermeture des établissements publics. Ces patrouilles, qui sont désormais systématiquement et axées sur des problèmes réels en ville, concourent clairement à la réduction du sentiment d'insécurité et à la proximité avec le citoyen. Il en va de même avec les autres moyens énumérés ci-dessus, pour lesquels il n'y a pas encore de statistiques détaillées, ceux-ci ayant été introduits au printemps 2013. Les chiffres relatifs seront disponibles dans le rapport annuel rendu pour fin janvier 2014.

4. Objectifs 2014

Les objectifs 2014 en termes de réduction du sentiment d'insécurité concernent deux problématiques récurrentes et d'importance, soit les incivilités dans les parcs, les écoles et les parkings. Cette problématique qui est un problème global de notre société actuelle, est généralisée sur l'ensemble du secteur et se déplace au gré des saisons, parking souterrain en hiver, écoles et parcs à la belle saison, des interventions de la police et des allées et venues des jeunes. De plus en plus, certains jeunes tendent à se retrouver parmi leurs pairs plutôt que chez eux, ce pour diverses raisons : éclatement de la cellule familiale, intérêts divergents, incompréhension de générations, etc. Ils mangent entre eux dans des lieux publics qu'ils squattent, y boivent parfois de l'alcool, voire y consomment des stupéfiants. Ce faisant, ils commettent parfois des déprédations et gênent le voisinage par le bruit qu'ils font, leur attitude vis-à-vis des passants avec l'effet en bande, etc. Cette attitude n'est cependant pas systématique, certains jeunes étant tout à fait corrects



et leur attroupement dénoncé à tort à la police. Cet état de fait contribue grandement au sentiment d'insécurité, certains passants n'osant plus traverser les parcs concernés, les déchets au sol donnant une vision négative des lieux, etc. Il n'y a pas de solution miracle à ces incivilités, mais plusieurs actions sont d'ores et déjà été entreprises, comme la pose de panneaux signalétiques dans les cours d'école indiquant la présence de vidéosurveillance et l'interdiction d'y demeurer en dehors des heures ou encore l'affichage de l'arrêté municipal interdisant la présence dans les parkings publics. Ces actions doivent perdurer au cours des mois qui viennent et sur 2014 dans les directions suivantes :

- connaissance des jeunes concernés par les agents de police, de nouveaux jeunes arrivent, d'autres disparaissent, étant en apprentissage, changeant de ville ou autre ;
- entretien de la communication avec les différentes parties prenantes (voisinage, concierge, écoles, etc) ;
- intervention du médiateur dans les endroits les plus sensibles, travail en amont dans les écoles avec le répondant des écoles et délinquance juvénile ;
- réflexion avec différents partenaires pour trouver des solutions autres que la répression pure et dure, qui ne fait que déplacer le problème ailleurs, sans le résoudre.

5. La vitesse excessive en ville

Les hautes vitesses non réprimandées en ville, tout comme les infractions en matière de circulation routière, sont non seulement un problème en termes de sécurité, de nuisance pour les autres usagers, mais ils contribuent également à renforcer ce sentiment d'insécurité, transmettant de faux-semblants que tout y est permis et que les contrevenants peuvent se permettre tout et n'importe quoi sans conséquence aucune. Cela est bien sûr faux.

En l'état actuel des choses, la police de Monthey ne disposant pas d'un radar, les vitesses sont relevées dans plusieurs rues selon un tournus et lorsqu'un abus, une demande est adressée au service technique de la police cantonale pour contrôle. Pour l'information, le radar selon statistiques a été posé sur Monthey entre janvier et avril 2013, 4 fois en janvier, 11 fois en février, 2 fois en avril, pour des durées comprises entre 20 et 30 minutes en moyenne. Il faut bien comprendre que le service technique est limité en effectif et en matériel et doit couvrir l'ensemble du Valais, avec des problématiques similaires un peu partout. C'est pour cette raison que la plupart des grandes villes valaisannes, Martigny, Sion, Sierre, etc, disposent de leur propre radar, pour faire des contrôles de vitesse plus fréquents, plus ciblés et de manière plus réactive.

Pour information, voici quelques exemples de relevés de vitesse les plus parlants.

- Sur la route des Aunaires, limitée à 50km/h, en 10 jours de contrôle, avec la borne de comptage, 93% des véhicules dans un sens ont été enregistrés à plus de 50km/h, dont 1200 à plus de 80 km/h, et 73 à plus de 100km/h, dont 1 à 127 km/h.
- Sur l'Avenue de l'Europe, limitée à 50 km/h, bien sûr avant les travaux, en 6 jours de contrôle, avec la borne de comptage, 35 véhicules ont dépassé les 80km/h, dont 2 plus de 100km/h.
- Sur la rue du Closillon, limitée à 50km/h, en 9 jours de contrôle avec la borne de comptage, 43% des véhicules dans un sens ont été enregistrés à plus de 50 km/h, dont 123 à plus de 80km/h, dont 1 à 113km/h.
- Sur la rue du Crochetan, c'est la dernière, limitée à 50km/h, en 6 jours de contrôle, avec la borne de comptage, 22% des véhicules dans un sens ont



été enregistrés à plus de 50 km/h, dont 3530 à plus de 50km/h, dont 3 à plus de 100 km/h.

Comme mentionné plus-haut, ne pas disposer de moyens techniques pour interpellier et réprimander contribue au sentiment d'insécurité dans une ville. Il ne s'agit pas de faire du systématique et de viser les dénonciations à tout prix, cependant, disposer d'un appareil radar de type laser, permettant de cibler les hautes vitesses et donc des infractions graves en matière de circulation routière, serait un message fort à l'égard de ces contrevenants, qui changeraient peut-être d'attitude sachant que la police dispose d'un radar et le cas échéant un moyen technique répressif utile pour les rappeler occasionnellement aux règles de circulation. Il donnerait également un message clair aux citoyens, montrant que la police n'est pas insensible à ce problème et qu'elle prend des mesures pour en réduire les effets.

6. Réponse à la question de M. Delacoste sur l'efficacité de la police de Monthey

Pour répondre plus spécifiquement à la remarque de Monsieur Delacoste concernant l'introduction de la police de Monthey, qu'il qualifie d'intéressante en termes de police de proximité, avec quelques réserves pour lutter contre la criminalité. Il faut bien comprendre qu'il s'agit là de deux aspects de travail de police qui ne sont pas les mêmes.

Si un moyen comme le cheval ou le vélo sont utilisés pour faire de la police de proximité, soit du contact avec le citoyen, de l'échange d'informations, de la présence uniformée en ville, etc, ils ne sont bien évidemment pas utilisés pour courir après des braqueurs ou des délinquants routiers. Il s'agit de deux facettes du travail, une visant la prévention et la dissuasion par une présence accrue dans l'occupation du terrain, l'autre visant la répression.

Il est bien évident cependant qu'un agent de police, quelle que soit son activité du moment, y compris en civil et en congé, demeure un policier et peut être appelé à intervenir. Si des agents sont à vélo ou à cheval, il faut bien être conscient que dans le même laps de temps, une à deux patrouilles sont en véhicule et assurent les interventions et/ou interviennent à la demande des 10 agents.

Enfin, le flagrant délit et donc la répression, est toujours possible même à cheval ou à vélo, ainsi la brigade équestre a fait une saisie de stupéfiants, deux dénonciations pour pêche sans permis et une interpellation avec dénonciation au Tribunal de police, au cours de ses peu nombreuses patrouilles de l'été. Ce ne sont cependant pas ses tâches premières, qui sont plutôt de réprimander un automobiliste qui téléphone en conduisant par exemple ou de faire ralentir les camions à proximité du site chimique, en utilisant le cheval pour les sensibiliser à leur vitesse excessive. Pour information, la police de Monthey est en phase de test et en novembre, un rapport de bilan sera présenté au Conseil municipal, avec une proposition de budget, afin de décider si ce type de patrouille doit être ou non pérennisée, ce en fonction de la volonté, des orientations décidées par l'autorité ainsi que les budgets liés.

En guise de conclusion, il est bon de rappeler que Monthey est une ville sûre et qu'elle doit le rester. Pour ce faire, l'objectif numéro 1 de sa police municipale est d'occuper le terrain pour éviter que d'autres ne l'occupent, bien sûr pas d'autres polices on est bien d'accord, ce que font admirablement les agents de police actuellement et qu'il est bon de relever.

Monthey de par sa situation à proximité de la France et du canton de Vaud est la première ville au bas du Valais et une cible plus visée par les malfaiteurs que d'autres villes plus centrées en Valais. Elle s'en défend cependant très bien et ne



connaît pas plus de problèmes qu'ailleurs, du fait de sa police très présente sur le terrain.

Pour conclure avec le sentiment d'insécurité, celui-ci est propre à chacun et relève d'un problème sans fin, car la police est l'affaire de tous. Chaque citoyen a son avis sur la police, le travail qu'il estime effectuer ou non, avec plus ou moins de professionnalisme, celui qui devrait l'être, etc. Mais personne ne connaît les réalités de ce métier si particulier, ni ses difficultés : le travail de nuit, les horaires irréguliers, les repas en famille ou lors de fêtes de famille manqués, le fait de rentrer chez soi après avoir échoué à sauver quelqu'un qui voulait en finir, les levées de corps à répétition et j'en passe. Et pourtant, malgré cela, de tous les agents de la police de Monthey, je peux, étant leur commandant et ayant appris à les connaître après plus d'un an à ce poste, garantir qu'ils font tous leur travail au plus près de leur conscience et de leurs moyens et ce travail n'est de loin pas évident. Il devient même de plus en plus difficile : spécifique, stressant, procédurier. Le policier est sans cesse pointé du doigt, jamais remercié, toujours poussé à justifier le moindre de ses faits et gestes. Malgré cela, les agents demeurent motivés et continuent à veiller sur les citoyens de cette ville et sur ceux des communes sous contrat de prestations avec professionnalisme et efficacité.

Pour le Service Sécurité publique, la capitaine Violaine Martinella-Grau.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Oui, Monsieur Delacoste.

Intervention de M. Lou-Janvier Delacoste (PLR)

Je vous rassure, je serai très bref. Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Municipal, ainsi que votre cheffe de service, enfin Mme la Capitaine Martinella-Grau. Je tiens aussi à remercier le corps de police, ce n'était nullement mon intention de l'attaquer, d'ailleurs ce n'est pas mon propos. Elle fait un travail remarquable. Je tiens juste peut-être à amener quelques pistes, toujours dans un souci de brièveté.

Ces rapports semestriels pourraient-ils être transmis au Conseil général dans son ensemble, via notre Extranet, maintenant que nous avons un parlement sans papiers? Serait-il envisageable de le faire? Comme ça, nous aurions tous une communication immédiate.

Quant au radar, effectivement le sujet a été déjà pointé du doigt par Monsieur Calamo. C'est un point important. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir. Vous parlez aussi de la police équestre, je suis certain qu'on en reparlera, que ce soit dans ce plénum ou dans le prochain Bout'Rions. Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Delacoste. Monsieur le Municipal, pour les réponses aux questions, mais assez brièvement s'il vous plaît.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Monsieur Delacoste, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter le service de police. Je veux bien m'imaginer que vous êtes encore acteur du Bout'Rions et puis qu'on aura l'occasion de parler du service, soit de ceux qui s'en occupent, soit de ceux qui nous permettent de traverser la ville.



Pour ce qui est du rapport, on peut imaginer qu'on puisse le transmettre, c'est la première fois que ça se fait. C'est depuis qu'on a un nouveau chef de service que nous avons un rapport semestriel. Vous avez eu l'occasion de le lire, c'est un rapport qui est très fouillé, on peut imaginer qu'on en fasse effectivement un, qu'on vous le transmette, peut-être un peu plus succinct, sans apporter tous les détails que vous avez eu l'occasion de lire quoi.

Bon pour ce qui est du radar, on vient de recevoir la délégation de l'état du Valais pour pouvoir fonctionner avec un radar sur les communes qui sont desservies par la police municipale, en l'occurrence Monthey Massongex Vérossaz et Collombey-Muraz. Ce radar est à nouveau au budget. Je le répète souvent, je ne suis pas favorable à l'utilisation du radar. Si on avait la possibilité de faire croire aux gens qu'on en avait un, simplement pour les dissuader de rouler trop vite, pour moi il suffirait amplement, le problème c'est qu'on n'arrive pas à trouver une solution par ce moyen-là, effectivement c'est à vous de décider cet automne si vous acceptez ce budget. Et puis, ben la brigade équestre, elle a des côtés très positifs et puis d'autres qui peuvent vous faire sourire. C'est le fonctionnement, moi je suis que l'intermédiaire, bien souvent en fonctionnant au Conseil municipal, c'est pas nous-mêmes qui utilisons ou qui fonctionnons, pour réaliser si c'est tout à fait opportun, les outils qu'on a à disposition, si on les utilise bien ou pas. C'est une question de confiance vis-à-vis des responsables et puis ceux qui les proposent. Je pense que s'ils l'ont proposé, ça a été pesé et certainement une opportunité, quelque chose de profitable. Voilà je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Je clos donc ce point pour passer au point

7. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est aux Conseillers généraux. Monsieur Ferrero.

Intervention de M. Elenterio Ferrero (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'avais une question à Monsieur Gilles Cottet. Suite à mon dernier passage à la déchetterie de Monthey, j'ai dû lancer mes objets dans des bennes de 3 mètres de haut, comme font tous les citoyens qui viennent se débarrasser de déchets et d'encombrants.

Est-ce que vous pensez proposer des améliorations techniques, telles que par exemple une rampe d'accès, afin d'améliorer cette situation désagréable ? Cela facilitera le travail de vos collaborateurs, tout en améliorant le confort de tous les citoyens. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Ferrero. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Sylvain Défago.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'adresse ma question à Monsieur Multone, concernant le projet du foyer de jour. Pourrait-on connaître où en est le dossier ? Toutes les villes du canton possèdent



ce type d'infrastructures. Vionnaz, 2000 habitants, un petit peu plus, est en train sauf erreur de s'équiper d'une telle structure. Ce projet, je pense, répond à une demande importante sur Monthey. Ce projet date de 2007, donc qu'en est-il à Monthey ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur Pencherek.

Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)

Alors, j'aurai trois interventions.

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Fréquentant régulièrement le marché hebdomadaire du mercredi, soit dit en passant, le plus vieux marché de Suisse fonctionnant sans interruption, je me suis retrouvé interpellé à maintes fois par des citoyens surpris, voire désabusés. Des questions récurrentes m'ont été posées, en tant que membre du Conseil général, au vu de fréquentations en baisse et du mécontentement général, tant au niveau des clients que des exposants. J'aimerais comprendre les décisions qui ont été prises.

- Pourquoi le règlement a été changé ?
- Qui en a décidé ?
- Sur quels critères ?

La fermeture de la Place centrale à l'occasion des Schubertiades, tout comme la Fête de la musique ou Carnaval, a été possible sans problème. Dès lors, pourquoi cette dernière ne pourra pas accueillir le marché hebdomadaire une demi-journée par semaine, pendant la bonne saison ? Une ville telle que Bulle s'appuie à fond sur l'image et le dynamisme de son marché d'été, en bouclant la rue principale lors du marché du jeudi pour en faire une foire hebdomadaire, dont les retombées sont conséquentes, tant au niveau de l'affluence que commerciales. Avons-nous les moyens de nous priver d'une telle opportunité ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Deuxième intervention.

Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)

La ville de Monthey est une décharge à ciel ouverte, par exemple devant l'école St-Joseph, dans les parcs, autour du Château, sur les trottoirs, autour de l'église et dans le parking souterrain du Cotterg. Les déchets jonchent le sol, le plus souvent à moins d'un mètre d'une poubelle. Les poubelles sont déposées, souvent devant les moloks, quasiment vides. Une présence à pied dans l'hyper-centre les vendredis et samedis soirs de notre police bien étoffée depuis peu, diminuerait sans doute cette incivilité de ces noctambules, qui pissent partout en ville et cassent des bouteilles vides. En voiture, nos policiers ne peuvent pas entendre ce qui se passe.

Le Conseil municipal a voté un règlement le 11.04.11.

- Pourquoi ce règlement n'est pas en pratique ?
- Pourquoi ce règlement n'est pas soumis à des sanctions financières et de travail d'intérêt général ?

Preuve que notre ville peut rester propre. En presque doublant le nombre d'habitants sur un week-end avec pas loin de 14'000 visiteurs pour les Schubertiades, il n'y eut presque aucun déchet qui ont jonché nos rues.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Et la troisième.



Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)

Les nouveaux parcomètres du M Centre ne prennent pas la carte My Plus, la carte de ville de Monthey. La décision pour le choix de ces nouveaux équipements ont été pris en express, lors de l'absence de plusieurs Municipaux. Qu'en est-il ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Truffer.

Intervention de M. Jean-Michel Truffer (PDC)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Je m'adresse à vous Monsieur Rouiller. Savez-vous qu'est-ce qu'une démocratie ? J'aimerais savoir de quel droit, lorsque je reporte les préoccupations de la population sur la visibilité de la police municipale, vous me menaciez de compromettre ma carrière professionnelle. Suite à cela, des menaces de la part de certains agents de la police municipale ont été également formulées, alors que mes paroles sont reportées de la population. D'autre part, de quel droit rendiez-vous responsable mon père de mes actes ? Jusqu'à dernier avis, je suis majeur et responsable de mes dires. Est-ce la nouvelle façon de museler les membres du Conseil général ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Truffer. Monsieur Nanchen.

Intervention de M. François Nanchen (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mon intervention s'adresse à Monsieur Guy Rouiller, décidément sous les feux de la rampe ce soir, et concerne un problème récurrent de circulation et de sécurité aux abords directs de l'école de musique à la Maison du sel. Certains soirs de semaine, vers 18 heures, ce quartier assiste au va et vient de nombreuses voitures de parents, qui viennent chercher leurs enfants au terme des cours de musique et ce malgré les panneaux d'interdiction de circuler, situés au bas des rues du Bourg-aux-Favre et de La Tour, rues qui sont le seul accès vers la Maison du sel. Cela occasionne une congestion de la zone, des soucis de circulation dus à l'étroitesse de ces rues et du fait qu'elles se terminent en cul-de-sac, et surtout un risque réel et tout à fait objectif, de sécurité pour ces enfants qui courent en slalomant entre les véhicules qui manœuvrent. Cette situation n'est pas tolérable, d'autant plus que le parking de la place du Marché, situé à quelques mètres seulement, est une parfaite zone d'attente pour les parents et leurs voitures. Je laisserai le soin au service de Monsieur Rouiller d'apporter une réponse appropriée à cette problématique et je pense qu'une simple présence préventive d'agents de police, à pied ou à cheval, qui guideraient ces parents vers la place du Marché, serait déjà une première solution. Merci de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Nanchen. La parole est toujours au Conseil général. Madame Favre.

Intervention de Mme Anca Favre (EPM)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,
Je pose une question au responsable des transports, ça concerne les bus et les Vélib's, ou Bikecar ou je sais pas le nom que vous avez donné. Avant les élections, quelques candidats se sont photographiés sur les Vélib's. Depuis leur apparition, je



n'ai jamais vu d'autres utilisateurs. En ce qui concerne les énormes bus qui circulent sur un parcours très limité, sur quelques kilomètres, la presse a qualifié leur utilisation comme, je cite, « un franc succès ». Mis à part le chauffeur, je n'ai vu, allez, au maximum 10 personnes. Je descends de Choëx à Monthey deux fois par jour et je circule aussi bien direction Collombey que direction Martigny, je passe par la ceinture et par le centre-ville, je n'ai rarement vu plus de 10 personnes au maximum.

Alors, mes questions sur ces moyens de transport sont les suivantes :

- J'aimerais savoir quel est le coût des investissements pour l'achat de ces vélos et leurs stations, ainsi que l'achat de ces énormes bus et leurs stations ?
- J'aimerais également connaître le coût total des frais de gestion annuels de ces infrastructures ?
- Ainsi que, la dernière chose, la courbe d'évolution, c'est-à-dire la vision à long terme, pour les utilisations des vélos et des bus ?

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Favre. D'autres demandes de prise de parole ? Non. Je passe donc la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur le Président. Je vais répondre à quelques questions moins précises, par rapport à d'autres dicastères. Mes collègues interviendront pour le reste.

Monsieur Défago, vous nous parlez du foyer de jour, donc c'est une procédure qui se poursuit. Le Tribunal cantonal a renvoyé à la commission cantonale des constructions pour rapport complémentaire. Cette même commission a interpellé les différents intervenants. Les réponses ont été transmises sauf erreur de ma part il y a quelques semaines et nous attendons une décision de la CCC. Il faut savoir qu'entre deux, le service de Monsieur Multone ne reste pas sans broncher, puisque vous savez qu'il y a une convention avec Vouvry, pour recevoir des gens domiciliés sur notre commune au sein de Riond-Vert. Et de surcroît, vous verrez dans le cadre du budget, le Home Les Tilleuls a prévu une structure foyer de jour, certes restreinte à sauf erreur de ma part 6 ou 7 places supplémentaires et donc on va essayer de pallier durant ce laps de temps, tant qu'on n'a pas un vrai foyer de jour, en utilisant des locaux des Tilleuls. A noter d'ailleurs que le foyer de jour prévu comprend une quinzaine de places, donc pour une ville de 17'000 habitants, on avait déjà anticipé et estimé qu'on pouvait très bien avoir deux foyers de jour, tel que cela existe, notamment à Martigny.

Monsieur Pencherek, concernant la ville décharge ouverte, je ne sais pas si un de mes collègues, soit la police, vous interpellez la police, Monsieur Cottet, pourrait le cas échéant vous répondre. Effectivement, il y a un règlement, il faut l'appliquer. On le fait au mieux avec les moyens qu'on a. On s'est posé la question, si on devait mettre un service travaux publics, un groupe du service travaux publics en plus, durant les week-ends. Cela a un coût financier. On est en train de discuter, dans le cadre du budget 2014, comment civiliser nos concitoyens, faut reconnaître, la petite minorité qui se comporte mal, c'est toujours délicat, difficile. Je pense nos services le font au mieux. Vous parlez des Schubertiades, les Schubertiades typiquement c'est peut-être une autre clientèle. De surcroît, là des mesures ont été prises durant ce week-end, puisque que le dimanche matin sauf erreur de ma part, tout ce qui étaient moloks ont été vidés. On savait qu'il allait y avoir un



déplacement important de la population qui provient de hors Monthey et on avait anticipé la chose. Mais le cas échéant, donc je l'ai dit, Monsieur Cottet pourra compléter mes propos.

Concernant le choix de la carte de fidélité au centre Triollieta, effectivement la structure actuelle ne permet pas, n'est pas compatible avec la carte My Plus des commerçants de la ville. Et donc le Conseil municipal a décidé de changer, c'est un montant important, d'adapter les parcomètres actuels avec un autre fournisseur, qui permettra cette compatibilité. Donc justement, nous avons anticipé et nous avons souhaité que les parcomètres puissent être compatibles avec les cartes fidélité My Plus. Les représentants des artisans et commerçants m'ont écrit à ce sujet. J'ai été fort étonné, donc j'ai réécrit à notre, enfin ce n'est pas notre fournisseur puisqu'en réalité c'est la société, l'entreprise générale, qui a pris acte de nos propos et qui a demandé un devis à une autre entreprise. Cette entreprise m'a envoyé un mail et m'a confirmé que c'était compatible, c'était effectivement ce que l'on souhaitait. C'était un montant, je l'ai dit, supplémentaire, accompagné de caméras que nous souhaitions avoir dans ce centre commercial, au niveau du parking. Et c'est un montant supplémentaire de l'ordre de 206'000 francs sauf erreur de ma part, qui viendra en sus des 10 millions du coût du parking et qui a été d'ailleurs présenté à la Commission de gestion, puisque c'est un montant supplémentaire. Donc, je vous rassure, il y a compatibilité. Voilà, pour les autres interventions, de Messieurs Truffer, Nanchen, c'est des cas bien précis liés à la police. Donc je passe la parole, soit en premier à Monsieur Cottet, par rapport aux questions liées aux travaux publics, soit à Monsieur Rouiller. Il y aura également Monsieur Girard qui interviendra pour les marchés du mercredi. Merci.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Merci.

Monsieur Ferrero, concernant votre remarque au sujet de la déchetterie, effectivement notre déchetterie est assez pragmatique, elle fonctionne bien. Je vous rappelle que la gestion des déchets est un service autofinancé, c'est une contrainte légale, au même titre que l'épuration des eaux ; ça veut dire que c'est la taxe qui paie tout le coût d'élimination des déchets. Et contrairement à ce qu'on pourrait croire, toutes ces bennes qui partent quotidiennement chez des recycleurs notamment, en plus représentent un coût pour la communauté et pas une recette, malheureusement ce n'est pas forcément des métaux précieux qu'on évacue tous les jours. Pour la petite histoire, mais on pourra le développer, j'ai inscrit dans le budget 2014 avec mes services, un montant pour une réflexion sur un concept de gestion des déchets. Effectivement, la ville évolue, les problèmes de civilité évoluent aussi, l'occupation du centre-ville évolue et puis notre concept de gestion des déchets doit évoluer également, à la même vitesse si possible que notre démographie. Aujourd'hui, on n'est pas encore à la taxe au sac dans notre commune et très peu en Valais, mais on sait qu'on est devant un compte à rebours à ce niveau-là. Et vous avez vu les résultats dans les communes notamment de l'arc lémanique, ça a été des changements assez drastiques et percutants. On a notamment des contacts avec la commune de Nyon, dont je connais bien le Syndic et qui a reçu notamment un prix et qui a établi une charte de gestion des déchets avec ses citoyens, avec ses commerçants notamment. Voilà, simplement pour vous dire qu'on se penche sur le problème, également en termes, je dirais, d'urbanisme. C'est vrai qu'un molok, ce n'est pas quelque chose de forcément beau au centre-



ville et pourtant on doit quand même offrir assez de points de récoltes des déchets à nos citoyens et à nos commerçants. Faut-il à cet endroit-là trier déjà le verre, le métal, le papier ou mettre ça dans un fourre-tout ? Voilà, tout ça, il existe aujourd'hui des moyens, des technologies très intéressantes, mais extrêmement coûteuses également. Mais on y travaille et ce montant je l'ai inclus au budget pour cette première étude dans ce budget 2014.

Pour la réponse à Monsieur Pencherek, concernant les incivilités, c'est un petit peu lié à ce que je vous disais tout à l'heure Monsieur Ferrero. Effectivement, ça a été dit, on a un règlement de police qui est très clair. On a déjà beaucoup d'outils qui nous permettraient d'une part de verbaliser, voire de sévir. Cela a déjà été fait, y a déjà eu des courriers qui ont été adressés. Mais nous avons tous les outils à disposition aujourd'hui, pour essayer d'éviter ce que vous avez énuméré tout à l'heure. Je vous dirais quand même que les problèmes les plus récurrents, ce sont les commerçants du centre-ville, ils sont connus, ils sont bien situés, vous avez parlé notamment de l'Avenue des Alpes et autres. Et puis ces gens, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, mais allez vous promener un vendredi soir ou un samedi soir, vous regardez les cartons, ce qui est écrit dessus, pis vous comprendrez tout de suite. Donc, effectivement, on s'est posé la question, ça existe dans certaines communes, des agents de mon service pourraient être par exemple assermentés. Il existe des brigades environnementales avec des agents assermentés sur la base d'un règlement et qui pourraient verbaliser. On n'en est pas là, on aimerait quand même l'éviter, mais ça rentre également dans la réflexion.

Dernière chose, Madame Favre, alors effectivement j'ai eu une question de Madame Orlando sauf erreur au dernier ou l'avant-dernier Conseil général, si vous vous souvenez, concernant le bus urbain, donc ces gros bus ça s'appelle le bus urbain, et puis on a parallèlement à ça les Publibike, donc j'en ai parlé tout à l'heure. L'avantage qu'on a aujourd'hui, c'est que ce ne sont bien entendu pas du matériel, des infrastructures, qui appartiennent à la commune, ce sont des prestataires, on a un contrat de prestations et nous avons pour ça une concession, je l'avais expliqué, une concession fédérale. Donc on ne peut pas créer un circuit ou un arrêt ou une destination avec un transport public, sans avoir l'aval de l'Office fédéral des transports. C'est la même chose pour un train, pour une remontée mécanique ou pour une ligne aérienne. Donc on ne peut pas comme ça tout d'un coup dire, ben tiens à partir de la semaine prochaine, on va s'arrêter à tel et tel endroit. Vous avez évoqué tout à l'heure le succès de ce transport, je vous le confirme. On en avait parlé effectivement ce printemps, on a fêté sauf erreur le 200'000ème passager, y'a une petite campagne qui a été faite par le bus urbain et par Carpostal, avec des petits-fours servis dans les bus un samedi. Donc je peux vous confirmer que ces chiffres, et nous avons tous les chiffres à disposition si ça vous intéresse, on peut vous les montrer, sur l'évolution et les statistiques quasiment jour par jour de ces transports. Et c'est la même chose pour les vélos. Pourquoi nous ne lâchons pas le morceau ? Parce qu'aujourd'hui, à terme, ce serait assez logique que un client qui sort du bus urbain pour se rendre à quelques centaines de mètres dans une des infrastructures de la commune ou dans une école ou j'en sais rien, puisse par exemple sauter sur un vélo. Il y a quelques personnes qui le font aujourd'hui, mais on doit vraiment aujourd'hui avoir cette cohésion et aller au bout du concept de mobilité douce. Et puis le dernier produit qui est encore aujourd'hui offert aux citoyens montheysans, c'est le Publicar, hein ça c'est les bus qui sont jaunes aux couleurs de la Poste, que vous voyez, donc ça



c'est un transport à la demande, on a évoqué ici ce printemps. Donc je vous confirme que sur le budget 2014 le Publicar reste à disposition des citoyens montheysans. Pour votre information, Collombey a décidé purement et simplement d'annuler ce service. Et nous étions partis sur une période test de 3 ans et nous irons au bout de ces 3 ans. Pourquoi ? Parce que ce Publicar était un petit peu le laboratoire pour connaître les demandes et puis pour faire évoluer un petit peu le réseau des bus urbains, donc les bus blancs que vous voyez aujourd'hui sur tout le centre et la périphérie de la ville. Dans le budget 2014, nous allons également agrandir les places de transfert et de stationnement de ces bus, puisqu'effectivement y a quelques endroits où le bus est obligé de s'arrêter sur la route et si vous arrivez derrière, vous devez attendre. Donc, ça c'est déjà dans le budget 2014. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à ces trois intervenants à satisfaction et sinon je crois qu'on est à disposition, notamment dans mon service, très volontiers pour un entretien bilatéral.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme

Voilà. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Bonsoir à toutes et tous. Donc, effectivement, par rapport à la question du marché, Monsieur Pencherek, l'année passée y avait une grande réflexion qui s'est faite avec tous les commerçants de marché et notamment par rapport à l'animation de ce marché. On avait évoqué la solution notamment de 3 stands de vin, je pense que c'est ça que vous faisiez allusion et la Municipalité avait décidé quelques semaines plus tard de supprimer tous les marchands de vin du marché, à mon grand dam. Ma foi, on était dans la réflexion, on avait assumé ça, finalement ça a été retiré, c'est peut-être des décisions sur lesquelles on doit revenir. Par rapport aux emplacements aussi, on avait évoqué de faire ça sur la Place Tübingen, dans la rue de l'église, chose que les commerçants ne voulaient pas du tout. Donc du coup, on a dû prendre cette option de rester sur le haut de la route, surtout également par rapport à des questions de sécurité, il y a cette question, peut-être que Monsieur Rouiller pourra en dire un peu plus, cette question de passage, il aura déjà pas mal la parole, mais cette question vraiment d'assurer une double circulation à travers la ville, tant par la Place centrale que par l'Avenue de l'Europe, pendant les travaux. Ma foi, c'est un choix qui a été pris. J'espère vivement également que ce marché puisse prendre place sur la Place centrale. J'espère vivement qu'on ait une Place centrale piétonne au plus vite, Monsieur Moulin si vous comprenez ce message. Donc voilà, on veut vraiment aller de l'avant avec ce marché.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Oui, j'aurai le mot de la fin. Deux réponses.

Tout d'abord à Monsieur Nanchen, concernant l'accès à la Maison du sel. C'est un problème, on le reconnaît, c'est le même problème qu'on rencontre avec la proximité des écoles. Les papas et les mamans qui amènent et qui viennent chercher les enfants, veulent toujours aller le plus proche possible de l'endroit où se trouve leur chérubin. On constate le même problème quand il fait beau que quand il fait mauvais temps, c'est encore accentué quand il pleut. On peut le comprendre. C'est une éducation, c'est toujours assez délicat de verbaliser. Mais, on le fait de temps en temps, ça fait office d'exemple, pendant quelque temps ça fonctionne et puis il faut qu'on le refasse. Mais, on va mettre un accent là-dessus effectivement. On a essayé de réaliser une place de dépose à la rue du Martoret, à



proximité de la poste de la gare, où on a rasé le dépôt à Magnin à l'époque. Vous avez peut-être eu l'occasion de le remarquer. On essaie de mettre ça à disposition des parents pour qu'ils déposent leur enfant dans un endroit sécurisé. Il y a la place pour parquer la voiture ensuite, pour accompagner les enfants jusqu'à l'école. C'est une éducation. On espère que ça pourra marcher un jour avec un peu de bonne volonté.

Maintenant, Monsieur Truffer, vous êtes officier, vous avez fait l'école si je ne m'abuse d'officier, vous êtes vous-même fils d'un collaborateur de la police. Vous êtes Conseiller général, vous l'avez relevé, un représentant politique du citoyen montheyan. Je ne veux pas m'élargir sur votre question. Je vous demanderai simplement si vous insistez, de venir la prochaine fois avec le blog que vous avez diffusé et puis on pourra le développer. Si vous osez venir le faire, volontiers que je réponde à vos questions, mais je pense que c'est suffisant ce que je vous dis ce soir. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Il y a une demande de parole dans le Conseil général. Monsieur Ferrero.

Intervention de M. Elenterio Ferrero (PLR)

Monsieur Cottet, je vous remercie de votre information. Je tiens à vous féliciter de tout ce qui a été fait et ce qui se fait au niveau des déchets. Je parle en connaissance de cause puisque ça fait 25 ans que je travaille dans une usine d'incinération. Je suis à Lausanne. Je suis très heureux de ce qui est fait. Mais ma question était : est-ce que vous pensez faire quelque chose pour améliorer pour les citoyens la déchetterie, afin qu'on puisse amener nos ordures sans lancer, sans jouer au basket en fin de compte ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Ferrero. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Oui, alors, je crois que je vous ai répondu. On est en train de réfléchir au plan général de la gestion des déchets, dont la déchetterie effectivement, parce que tout dépend de ce qu'on amènera encore ou de nouveau à la déchetterie et peut-être directement chez des prestataires, que ce soit la Satom ou d'autres, ça c'est la première chose. Donc est-ce qu'effectivement on laissera toujours le même nombre de bennes de même dimension à cet endroit-là ? Maintenant pour répondre précisément sur l'accès aux bennes, aujourd'hui il n'y a pas un budget qui est destiné à ça. Vous avez vu peut-être, du côté d'Aigle ou de Bex, y a des déchetteries avec des quais, mais je peux vous dire que c'est des coûts qui se chiffrent en millions de francs. Et puis l'autre souci qu'on a, par rapport à l'emplacement qu'on a aujourd'hui à disposition, coincé entre la menuiserie Châtelet et puis le Pont rouge, c'est qu'on n'a pas le dégagement pour pouvoir faire des rampes où les véhicules peuvent monter dessus et redescendre, vous voyez je pense de quoi je parle. Donc on serait là dans une autre configuration, et probablement à un autre endroit, ce qui sera peut-être le cas à moyen terme. Mais dans l'immédiat, ce sera difficile. Maintenant si c'est, alors je vois peut-être aussi de quoi vous parlez, ces bennes à métal. C'est vrai que j'ai eu posé la question à notre collaborateur parce qu'il faut avoir certains muscles pour arriver à 3 mètres de haut. Alors gentiment il dit qu'il y a qu'à poser à côté et puis qu'il le fera lui. Mais



on pourrait imaginer peut-être sur cet objet bien précis avec des objets lourds, de faire une petite rampe, ou un escabeau ou quelques marches, à voir. J'en discuterai, voilà.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Oui, Monsieur Truffer.

Intervention de M. Jean-Michel Truffer (PDC)

Merci. Monsieur Rouiller, je vais vous répondre à ce que vous avez dit. C'est pas parce que, comme vous avez dit, mon papa était collaborateur de la police que j'ai pas le droit de dire ce que la population. Les choses qui ont été dites, j'ai juste dit le problème c'est la visibilité de la police, que les problèmes n'étaient pas derrière l'ordinateur, mais dehors. Ce n'est pas un problème qui en soit mérite des menaces, c'est un problème que toute la population, si vous sortez un petit peu dehors, vous discutez avec les gens, c'est le problème que les gens reportent. Alors maintenant de dire les choses, je vois pas pourquoi mon papa doit être mêlé à ça. Je suis majeur, j'ai le droit quand même de dire les choses, sans qu'il soit impliqué.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Truffer. Est-ce qu'il y a encore une demande de parole ? Madame Favre.

Intervention de Mme Anca Favre (EPM)

Merci. Donc la réponse qui m'a été donnée, concernant le franc succès de ces bus, j'y reviens. Comme je vous ai dit, je n'ai jamais vu dedans plus que 10 personnes. Le nombre de personnes, vous avez pris en considération le chauffeur aussi dans ce franc succès ? Ça c'est une chose. On déplace bien l'air, je suis tout à fait d'accord, mais les personnes je n'ai pas trop vu. Si j'ai bien compris, l'achat de vélos et de bus, l'achat donc n'est pas entré dans la gestion communale. C'est une concession, si j'ai bien compris ? Alors, si les vélos ont été « loués » ainsi que les bus, est-ce que ça ne serait pas possible de commander des bus un peu à la taille de notre commune et non pas ces énormes bus qui circulent ? Ça c'est une remarque. Deuxième remarque, les stations et autres frais de gestion annuels, j'attends un chiffre qui me soit donné, la prochaine fois certainement, vous n'avez pas les chiffres en tête en ce moment. Mais je demandais également quelle est la courbe d'évolution pour l'utilisation de ces moyens de mobilité douce.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Oui, alors je vous réponds encore une fois que ces deux rapports sont à disposition bien entendu de notre service, puisqu'ils nous intéressent en premier lieu. Donc moi je peux vous inviter à passer au service et puis on vous les montre. Bien entendu que le coût sera connu au moment du bouclage, donc d'ici la fin de l'année pour le coût 2013. Et puis la troisième chose, ce n'est pas nous qui décidons, ni, enfin oui la couleur probablement, mais le type de bus et la marque, c'est le prestataire. Donc ce sont des professionnels, Carpostal Suisse SA, par sa succursale valaisanne et son directeur Alain Gretz, c'est eux qui, sur la base du cahier des charges et notamment de la démographie de la population de notre, je dirais ça concerne l'agglomération de Monthey à ce moment-là, puisque ces bus vont jusqu'à Collombey et un petit peu en dehors, et c'est eux qui décident à ce moment-là quel type de véhicule ils affrètent pour notre configuration. En l'occurrence, je sais même que ce sont des véhicules qui ont été commandés



spécialement, parce qu'ils ne sont pas si gros que vous le dites, c'est des véhicules avec un appartement relativement court, à cause de nos giratoires notamment et puis des gros chantiers qu'on a dans la ville pour les deux prochaines années. Y a eu un choix qui a été fait à ce niveau-là. Nous n'intervenons pas là-dessus, c'est vraiment une réponse de professionnels, de prestataires. Nous, nous payons les factures bien évidemment, mais nous avons pas la décision pour le choix véhicule, c'est pas notre problème, ce n'est pas ça que nous attendons, nous attendons une prestation. Voilà.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur Nanchen.

Intervention de M. François Nanchen (PLR)

Je remercie Monsieur Rouiller pour sa réponse. Juste une petite précision, je suis contre la transformation de l'usager de la route en vache à lait et je proposais des patrouilles préventives dans un premier temps pour guider les gens vers d'autres endroits, au lieu de directement distribuer des amendes. Je le ferais bien moi-même, mais mon autorité s'arrête de l'autre côté du Rhône.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Nanchen. Bien, la parole n'est plus demandée. Avant de lever cette séance, je vous demanderais d'amener toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions qui ont été posées dans les divers. Nous en avons besoin pour leur traitement. Nous arrivons au terme de cette soirée. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Il est exactement 22h24, heure à laquelle je lève cette séance du Conseil général. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHÉY

RAPPORT SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAISSE DE PENSION DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE MONTHÉY

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,
Fracheboud Christian, Président
Rime Fabienne, Vice-Présidente
Bernasconi Daniel
Défago Sylvain
Desponds Sandrine
Orlando Michela
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur la modification des statuts de la caisse de pension du personnel de la commune de Monthey

1 PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à 4 reprises pour débattre de l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de la commune de Monthey.

Afin d'obtenir des éclaircissements sur les documents transmis par la Municipalité, elle a reçu lors de sa deuxième séance Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité et président du comité de la CPM, Monsieur Gérald Gay-des-Combes (Finances & Gestion) administrateur de la caisse ainsi que Monsieur Bernard Romanens de Pittet Associés SA. Monsieur Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général, a aussi participé à cette séance.

A noter que la Commission était en possession d'un nombre conséquent de documents et que de nombreux points avaient déjà été abordés tout au long des nombreuses séances de l'examen des comptes 2012.

2 PLAN DE PRÉVOYANCE

Les institutions de prévoyance sont gérées selon le principe de la primauté des cotisations ou de la primauté des prestations.

Dans le premier cas, la caisse fixe en priorité le taux de contribution (cotisation). Le montant de la rente ou du capital auquel l'assuré aura droit ne peut pas être connu précisément à l'avance, car il sera déterminé par l'accumulation des cotisations et par le rendement de la fortune ainsi épargnée tout au long des années de labeur.

Lorsque la caisse décide de mettre plutôt l'accent sur les prestations, elle fixe alors le montant de la rente qu'elle entend verser (par exemple 60% du dernier salaire de l'assuré lorsqu'il atteint l'âge de la retraite) et s'arrange ensuite pour adapter les cotisations afin d'atteindre son objectif. L'institut de prévoyance doit donc intégrer dans ses calculs des hypothèses sur les rendements futurs des capitaux investis et sur la croissance des salaires.

La primauté des cotisations et la primauté des prestations ne s'excluent pas l'une l'autre. Certaines caisses appliquent un mélange des deux systèmes afin d'augmenter la qualité totale de la prévoyance.

(...) Le système de primauté des cotisations est plus simple à budgéter, même s'il faut impérativement que l'épargne accumulée suffise à garantir le minimum légal, soit qu'au total les rentes des 1er et 2e piliers couvrent environ 60% du dernier salaire.

Source: livre "Les trois Piliers", éditions Plus: Tout Compte Fait, 2009

3 ASSAINISSEMENT DE LA CPM

Lors des discussions autour des comptes 2012, au mois de mai 2013, le message de la Municipalité à la Commission de Gestion a justifié la nécessité de provisionner 12 millions de francs correspondant au 50% du découvert de 24 millions de francs à combler, pour atteindre une couverture de 80%, d'ici fin 2051. Il était question de passer de la primauté des prestations à celle des cotisations et il fallait prévoir des mesures d'accompagnement, pour les employés dès l'âge de 54 ans, d'un montant estimé de 3 millions de francs.

Au mois de juin 2013, le comité de la caisse s'est prononcé en faveur d'un maintien au système de primauté de prestations.

Les actuaires-conseils ont établi qu'il est possible de recapitaliser la caisse en maintenant le système de primauté des prestations sans avoir à demander à l'employeur des efforts supplémentaires par rapport à ce qui a été demandé en juin 2013 (15 millions de francs).

Pour ce faire il a été nécessaire d'adapter le plan de prévoyance.

Ces adaptations sont résumées ci-dessous.

	Actuel	Proposition
Age de la retraite	62	64 (+2 ans)
Cotisations employés	7.5%	9.4% (+1.9%)
Cotisation employeur ordinaire	7.5%	9.4% (+1.9%)
Cotisation employeur supplémentaire	6.3%	6.3% (+0%)
Cotisation employeur ordinaire + supplémentaire	13.8%	15.7% (+1.9%)
Taux de pension maximal (passage de 62 à 64 ans)	50%	52.7% (+2.7%)
Cotisation de rappel	Employeur	50% employeur, 50% employé

À cela s'ajoute le montant, déjà budgétisé, de 3 millions de francs qui devra être versé en faveur de la caisse à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Ceci afin de financer les mesures transitoires pour les assurés de 54 ans et plus (1.9 millions) ainsi que pour assurer un taux de cotisation n'excédant pas 25.1% (1.1 millions).

Les répartitions des cotisations sont les suivantes:

	Actuel		Proposition			
	Cotisations	Répartition de la cotisation	Cotisation	Répartition de la cotisation	Augmentation	Répartition de l'augmentation
Employé	7.5%	35.2%	9.4%	37.45%	1.9%	50%
Employeur	13.8%	64.8%	15.7%	62.55%	1.9%	50%
Total	21.3%	100%	25.1%	100%	3.8%	100%

4 AVIS DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission regrette qu'un comparatif détaillé des trois solutions de recapitalisation, soit un apport en capital, le changement en primauté de cotisations et le maintien en primauté de prestations, n'ait pas été établi par la municipalité. Un tel comparatif avec les avantages, les inconvénients ainsi que les risques de chaque solution aurait été un vrai outil décisionnel.

La Commission a dû procéder seule à cette comparaison, ce qui, compte tenu des nombreux documents à disposition, a demandé un important et ardu travail de synthèse. Il ressort des informations reçues que les besoins financiers seraient en cas de :

- Recapitalisation complète (à 100%) pour envisager de rejoindre une autre caisse: environ 35.7 millions.
- Passage en primauté de cotisations : 12 millions pour l'augmentation des cotisations, 3 millions pour les mesures transitoires, 8 à 10 millions pour la mise à niveau des droits acquis (art. 92 et 93 des statuts de 2007).
- Primauté de prestations selon le nouveau plan proposé : 12 millions pour l'augmentation des cotisations, 3 millions pour les mesures transitoires (cf. chiffre 3)

La Commission a pris bonne note que le cahier des charges (Article 17 al 3) est encore à établir et à approuver par l'autorité de surveillance dans les meilleurs délais.

La Commission remercie Monsieur le Président de la Municipalité pour sa transparence. Cependant, cette dernière a eu pour conséquence la diffusion de données contradictoires s'agissant des plans à adopter et de leurs conséquences financières.

Elle relève en outre, que des garde-fous sont prévus (cotisation paritaire temporaire de 4%, statuts art. 20 al. 3) qui devraient permettre une réaction rapide si le plan adopté ne devait pas permettre de tenir les échéances fixées par la Confédération.

Elle constate encore que des efforts supplémentaires ont été consentis par les affiliés non seulement s'agissant de l'âge de la retraite et de l'augmentation des cotisations, mais aussi concernant leur contribution à l'ajustement des prestations en cas de progression salariale durant toute la durée de leur carrière.

5 CONCLUSIONS

Dès lors que le plan de financement proposé ne fait appel à aucun financement supplémentaire aux 15 millions provisionnés et s'avère être la solution grevant le moins les capacités d'investissements futures de la Commune, la Commission par six voix pour et une voix contre, vous propose d'accepter la proposition de modification des statuts de la caisse de pension du personnel de la commune de Monthey. Tous les membres acceptent le présent rapport.

Monthey, le 10 septembre 2013

Christian Fracheboud

Président

Marc Colombara

Rapporteur

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA LOCATION PROVISOIRE DE LOCAUX EN FAVEUR DU SERVICE DU FEU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,
Fracheboud Christian, Président
Rime Fabienne, Vice-Présidente
Bernasconi Daniel
Desponds Sandrine
Orlando Michela
Zerweck Régine, suppléante
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité :

1 PRÉAMBULE

La Commission a traité cette demande lors de sa séance du 28 août 2013. Séance à laquelle elle a invité le Municipal Guy Rouiller-Monay en charge du dicastère "Sécurité" à venir présenter le projet dans les détails. Il était accompagné de Madame Marie-Claude Ecœur, Cheffe du service Sécurité civile.

La Commission a pu visiter les locaux actuels du service du feu et se rendre compte de la vétusté des installations ainsi que de la promiscuité des lieux.

2 CSI A

Il y a, en Valais, six centres de renforts incendie A (CSI A): Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Viège et Brig ainsi que deux centres de renforts "Chimique" (CSI C). Il y a aussi 15 CSI B et 45 corps sapeurs-pompiers locaux (CSP) pour un effectif cantonal d'environ 5'300 sapeurs-pompiers.

Le CSI A de Monthey & Environs couvre un territoire allant de St. Maurice à St. Gingolph en passant par la vallée d'Illiez.

L'office cantonal du feu (OCF) négocie des budgets cantonaux afin d'équiper les CSI/CSP en matériel et véhicules. Les véhicules attribués aux CSI A doivent être mis à disposition des communes qui leur sont rattachées. La loi cantonale impose aux CSI A l'obligation d'organiser des cours de formation cantonaux.

Le CSI A de Monthey & Environs, regroupe les forces de Monthey, Massongex et Vérossaz et il est constitué de 12 femmes et 68 hommes.

Le matériel et les véhicules du service du feu sont constamment améliorés. Les tactiques et techniques d'intervention évoluent elles aussi rapidement.

Les pompiers ont un grand nombre de missions à assurer et les besoins en formation pour y parvenir sont toujours en augmentation.

3 SITUATION ACTUELLE

Le CSI A de Monthey & Environs organise plusieurs formations de base et formations continues par année. Ces cours accueillent entre 40 et 70 participants sans compter l'état-major.

Par exemple, lors du cours pour porteurs d'appareils, un cours de trois jours vraiment intense et très physique, notre commune reçoit une quarantaine de participants de tout le Valais romand. Ce cours est très apprécié et sa valeur est reconnue loin à la ronde. Une ombre de taille au tableau: il n'y a qu'une seule douche et qu'un seul WC pour tous les participants !

L'année passée, une année dans la moyenne, a vu 982 soldats du feu intervenir pour 172 alarmes. La formation continue a été assurée grâce à plus de 60 cours répartis sur des soirées ou des samedis. Tout cela toujours avec une seule douche, un seul WC et un réfectoire exigu qui sert de salle de théorie.

La liste de problèmes est longue et bien exposée dans le document de la Municipalité. Nous relevons tout de même ici que l'hygiène des masques des appareils de protection respiratoire n'est pas assurée, ce qui a valu déjà plusieurs remarques lors des inspections cantonales.

La Commission a pu le constater, les locaux actuels sont trop petits, certains véhicules doivent être entreposés dehors et d'autres dans une halle sur le site Gessimo. Qu'ils soient dehors ou chez Gessimo il y a des risques du point de vue de la sécurité et avec l'arrivée de l'hiver le problème de garantir un démarrage immédiat des véhicules d'intervention se pose. De plus, l'environnement de la halle Gessimo est très poussiéreux du fait des activités (notamment soudure) des autres locataires.

4 SOLUTION PROVISoire

La solution qui est proposée par la Municipalité permettra de faire passer la surface du local du feu de 400m² à environ 1'000 m². Cette augmentation de surface ne permettra pas de stocker tous les véhicules et tout le matériel du corps mais elle permettra de regrouper les véhicules de première urgence. Elle permettra aussi d'accueillir les deux nouveaux véhicules qui seront attribués l'année prochaine par le canton à la sécurité des habitants de notre ville.

Cette halle n'a pas été conçue pour un local du feu mais avec les aménagements effectués elle permettra de résoudre les problèmes à court terme (sanitaires, places de parc, salle de théories, etc..). Pour diminuer la facture, le service participera aux travaux d'infrastructure mais une grande partie des réalisations nécessitent l'intervention de spécialistes, comme par exemple l'installation du compresseur qui doit garantir la qualité de l'air qui sera respirée par les porteurs d'appareils, l'installation électrique et l'eau.

D'un point de vue financier, les travaux d'aménagement des locaux auront un coût estimé de Fr. 119'690.25 ce qui représente un investissement d'un peu moins de Fr. 24'000.- par an sur 5 ans.

La location se montera quand à elle à Fr. 15'000.- par mois soit Fr. 45'000.- pour les trois derniers mois de cette année 2013 et 180'000.- pour les années suivantes. Le montant de la location pour les années suivantes sera mis dans le budget de la Sécurité civile sous la rubrique 140.316.00 Location.

A noter que cette location de Fr. 169.20/m² par année, charges comprises, est dans la moyenne des prix qui se pratiquent actuellement en zone industrielle dans notre région.

5 FUTUR

La seule solution qui permettra d'avoir une caserne conforme aux besoins actuels sera d'en construire une nouvelle.

Le projet NOCA qui prévoit une construction en collaboration avec le site chimique s'enlise. De surcroît cette collaboration renchérit d'une manière significative les coûts de construction de la caserne du fait de la présence de pompiers d'entreprise professionnels. En effet, dortoirs et lieu de vie supposent le respect de normes sismiques maximales. Les besoins spécifiques des professionnels du site chimique par rapport aux miliciens de la ville exigent le doublement de certaines infrastructures.

Une embellie se dessine toutefois dans nos cieux. En effet, les nouvelles autorités de Collombey-Muraz comme celles de Monthey sont convaincues que l'avenir sera fait de collaborations de plus en plus étroites. Le service du feu ne fait pas exception. Ainsi, une commission composée des Commandants et de leurs remplaçants, travaille déjà à la définition des emplacements possibles d'une future caserne commune. Ce travail sera rendu avant la fin de l'année.

La Commission rejoint l'analyse de la Municipalité qui prévoit que, quelque soit la solution finalement adoptée, une nouvelle caserne ne pourra pas être construite avant 4 à 5 ans (mise au concours, budgets, marchés publics, etc..).

6 CONCLUSIONS

La Commission reconnaît qu'il n'est pas facile de trouver des locaux d'une telle surface. Ce fait limite les choix possibles à ce seul emplacement malgré le fait qu'il ne semble pas idéal en regard des problèmes de circulation rencontrés à certaines heures de la journée.

Rappelons ici qu'en cas d'alarme, les pompiers doivent partir de chez eux avec leurs véhicules privés (sans dérogation à la loi sur la circulation routière) pour se rendre à la caserne pour s'équiper, puis se rendre sur le lieu du sinistre avec des véhicules à feux bleus.

Cet emplacement ne pose pas plus de problèmes que l'actuel, cela a été étudié puis testé par les pompiers. Le nouvel emplacement les éloigne de certains objectifs mais les rapproche d'autres ce qui ne représente aucun inconvénient majeur temporairement.

Lors de la séance du 28 août, la Commission a demandé à la Municipalité de confirmer l'identité du propriétaire. Elle a aussi demandé d'entamer des négociations visant à obtenir un bail de 3 ans renouvelable d'année en année afin d'éviter de se retrouver à devoir payer un loyer alors que la nouvelle caserne sera construite.

La Commission considère l'installation des deux portes d'accès pour véhicules lourds comme essentielles. Elle demande aussi d'avoir la garantie ferme que les coûts engendrés seront entièrement assumés par le propriétaire et demande, en conséquence, à la Municipalité de s'assurer que tel sera bien le cas.

La Commission a également pris bonne note que des négociations sont en cours en vue d'obtenir une réduction du montant du loyer, en particulier durant les mois au cours desquels les travaux seront effectués.

La Commission regrette d'avoir dû faire face à des informations erronées et hors cadre dans les propos du Municipal lors de la défense du dossier devant la Commission, lesquelles ont occasionné des investigations supplémentaires à posteriori.

La Commission, sous réserve des réponses aux questions ci-dessus qui seront apportées au Plénum, s'est prononcée par sept voix en faveur de l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 119'690.25 nécessaire aux travaux d'aménagements complémentaires ainsi que pour un crédit de fonctionnement de Fr. 45'000.- couvrant la location du 1er octobre 2013 au 31 décembre 2013 pour des locaux provisoires en faveur du service du feu. Tous les membres acceptent le présent rapport.

Monthey, le 10 septembre 2013

Christian Fracheboud
Président

Marc Colombara
Rapporteur